

GN
1
.R5X
AFA

REVUE D'ETHNOGRAPHIE

ET DE

SOCIOLOGIE



PUBLIÉE PAR

L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

r4
Nos 3-4

MARS - AVRIL

1913

SOMMAIRE

	Pages.
GENNEP (A. van). — Notes d'ethnographie persane (avec 20 figures).....	73
ABOU BEKR ABDESSELAM BEN CHOAIK. — La divination par le tonnerre, d'après le manuscrit marocain intitulé Er-ra'adiya.....	90
DUPUIS-YAKOUBA (A.). — Notes sur les principales circonstances de la vie d'un Tombouctien.	100
DELACOUR (A.). — Les Tenda, Koniagui, Bassari, Badyaranké de la Guinée française (suite) (avec 6 figures).....	105
Communications : MENIAUD (Jacques). — Organisation pastorale des Peuhl et Toucouleur du delta central du Niger.....	121
Analyses et notices.....	123

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VI^e



BUREAU DE L'INSTITUT ETHNOGRAPHIQUE INTERNATIONAL DE PARIS

Président : M. J. DE MORGAN, ancien Directeur général des Antiquités de l'Égypte, ancien Délégué général en Perse du Ministère de l'Instruction publique.

Vice-Président : M. M. DELAFOSSE, Administrateur en chef des Colonies, chargé du cours de langues soudanaises à l'École des langues orientales et du cours de dialectes et coutumes de l'Afrique Occidentale Française à l'École coloniale.

Secrétaire Général : M. G. REGELSPERGER, docteur en Droit.

Directeur des Publications : M. A. VAN GENNEP, fondateur de la **Revue d'Ethnographie et de Sociologie**, professeur extr. d'Ethnographie à l'Université de Neuchâtel (Suisse).

Trésorier : M. J.-A. DECOURDEMANCHE.

SECTIONS D'ÉTUDES

Afrique occidentale. — *Président* : M. M. DELAFOSSE.

Asie antérieure. — *Président* : M. J. DE MORGAN.

Amérique. — *Président* : M. le Dr CAPITAN.

Empire russe. — *Président* : M. DENIKER.

Indochine. — *Président* : M. le Dr J. HARMAND.

Italie. — *Président* : M. MARCEL VERNET.

Tibet et populations tibéto-birmanes. — *Président* : M. J. BACOT.

Art préhistorique. — *Président* : M. HENRI BREUIL.

Folk-Lore européen. — *Président* : M. A. VAN GENNEP.

Pour devenir membre de la Société, il suffit d'être présenté par deux membres et de verser une cotisation annuelle de 25 francs qui donne droit au service de la *Revue*, permet d'assister aux réunions mensuelles de l'Institut, etc. Cette cotisation peut être rachetée moyennant le versement, une fois pour toutes, de la somme de trois cents francs (art. 3 des Statuts). Si le demandeur désire user de cette faculté, il est prié de l'indiquer.

Toutefois, cette faculté n'est pas accordée aux établissements souscripteurs tels que Sociétés, Bibliothèques, Musées, etc., et, en général, à tout corps moral ou groupement à durée illimitée.

Afin d'éviter les frais de recouvrement, MM. les membres sont priés d'adresser directement leurs cotisations en mandat-poste, bon de poste ou chèque au Trésorier, M. J.-A. DECOURDEMANCHE, rue Condorcet, 53, Paris (IX^e).

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétaire Général, M. G. REGELSPERGER, rue La Boétie, 85, Paris (VIII^e).

Prière d'envoyer tout ce qui concerne la rédaction de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (manuscrits, etc.), à M. A. VAN GENNEP, 2, ruelle Dupeyrou, Neuchâtel (Suisse), et les revues d'échange, ouvrages pour comptes-rendus, etc., au nom de la *Revue*, chez M. E. LEROUX, éditeur, 28, rue Bonaparte.

Seuls les membres de l'Institut Ethnographique peuvent acquérir les tomes I et II de la *Revue* chez M. E. LEROUX, éditeur, avec une réduction de 50 o/o sur le prix de l'abonnement.

NOTES D'ETHNOGRAPHIE PERSANE

Par M. A. van GENNEP (Neuchâtel).

Un fait vraiment étrange, et qu'on ne s'explique que difficilement, c'est que l'ethnographie de certaines régions de l'Asie ait été à peu près délaissée par les observateurs. On m'entend, j'espère : par ethnographie je veux dire la connaissance *systématique et approfondie* de la civilisation matérielle et mentale actuelle des diverses « couches sociales », et surtout rurales. La région scientifiquement la plus favorisée est en ce moment l'Inde méridionale, grâce à M. Thurston. Commencent aussi à être bien connus : les tribus de l'Assam, le peuple Birman (Schway Yoe, etc.), les Annamites et les Moï de l'Indo-Chine (Maitre, etc.), les tribus du Haut-Tonkin (Bonifacy), les tribus de la presqu'île de Malacca (Blagden et Skeat), les Lolo et Miau-tse (Bacot, D'Ollone, Torii Ryûzo, etc.), les populations du Tibet (Huc, Rockhill, les Russes, Bacot), la Sibérie et le Turkestan (Russes) ; ajoutons de courtes monographies sur quelques petites tribus situées de ci de là : et c'est tout.

Comme terres inconnues à notre point de vue, il reste : la Turquie d'Asie, le Liban, la Perse, le Baloutchistan et les trois quarts de la Chine ; j'ai négligé l'Arabie et la Palestine, car les problèmes bibliques ont du moins suscité de nombreuses descriptions dues à des géographes, à des archéologues, à des linguistes et à des théologiens : aucun ethnographe spécialisé pourtant n'a encore eu l'idée d'y faire des enquêtes systématiques et de classer commodément les faits connus.

De toutes ces lacunes, la plus étrange est certes celle dont je parlais en commençant : elle provient de ce que l'on a sans cesse en étudiant la Perse, subordonné l'examen du présent à celui du passé ; on a étudié ses religions disparues, l'histoire de ses dynasties, sa numismatique et ses arts, et le peu qu'on sait de la vie populaire en Perse depuis le xvii^e siècle à nos jours, on le doit à des voyageurs qu'ont intéressé certains aspects pittoresques et curieux.

C'est donc, pour les ethnographes, une joie véritable que d'avoir à signaler la publication d'un ouvrage sur la Perse conduit suivant des directions tout autres. En allant *Du Khorassan au pays des Backhtiaris*, M. Henry D'Allemagne a regardé vivre le peuple et s'est beaucoup plus occupé de ce qui se passait sous ses yeux quotidiennement, pendant les trois mois de son voyage, que des dynasties d'autrefois et des guerres intestines dont ce malheureux pays a été de tout temps le théâtre. Ses quatre énormes volumes in-4° sont admirablement illustrés de photographies, d'héliogravures et de nombreuses reproductions en couleurs de miniatures, de tapis, de broderies, de cartons peints, etc.¹ Les miniatures et les cartons peints représentent pour la plupart des scènes familières et sont par suite à considérer comme de véritables documents ethnographiques. Si M. d'Allemagne a suivi cette voie, il l'a dû à ses recherches précédentes sur *l'Histoire du Luminaire*,

1. Les quelques illustrations ci-jointes, dont les clichés nous ont été aimablement prêtés par M. d'Allemagne, n'en donnent qu'une faible idée.

sur l'*Histoire des Jouets*, sur les *Sports et jeux d'adresse*, sur les *Cartes à jouer*, sujets qu'il a exposés dans de grands volumes illustrés et qui prouvaient une prédisposition naturelle à la recherche ethnographique.

Après deux amorces de voyage, en 1903 et 1906, M. d'Allemagne réussit, en 1907, à parcourir tout l'itinéraire qu'il comptait suivre : entrer par Askhabad, passer par la ville sainte de Méshed, descendre jusqu'à Sherif Abad, puis, par Nichapour, Damghan, joindre Téhéran ; de là, M. d'Allemagne poussa une pointe vers le sud, au-delà d'Ispahan, jusqu'à Djunugun, en pays Backhtiari, puis, revenu à Téhéran, il atteignit Recht par le Ghilan.

« A Askhabad, nous dit-il, je rencontrai cet excellent M. Césari qui de simple précepteur était devenu inspecteur général des douanes du Khorassan pour le compte de l'administration belge. Les premières effusions passées, nous nous



Fig. 1. — Ustensiles en cuivre, de fabrication persane moderne.

congratulâmes mutuellement sur notre santé et sur ce qui avait pu nous arriver d'heureux, puis M. Césari me dit en propres termes : « Vous êtes revenu dans ce pays avec le secret espoir d'y découvrir des curiosités et des objets d'art ? Il ne faut pas vous faire d'illusions, il est trop tard maintenant, tout a été raflé par les Arméniens qui expédient directement à Paris et à Londres le produit de leurs récoltes. Mais, si vous ne trouvez plus de bibelots, il faut que vous rapportiez de ce voyage non seulement les éléments nécessaires à établir un rapport sur votre mission, mais bien un livre complet, bourré d'images et d'anecdotes ; ce sera encore plus utile pour notre pays de connaître les mœurs et les usages de la Perse que de vous voir rapporter quelques débris de faïence qui iront moisir dans les vitrines d'un musée » (Tome I, p. V).

On ne pouvait mieux dire — et d'ailleurs les douanes russes eurent soin de

réemballer ensemble les fers et les céramiques, en sorte que celles-ci parvinrent à M. d'Allemagne à l'état de poussière multicolore.

Il est bien difficile de résumer d'une manière suivie ces quatre volumes pleins de



Fig. 2. — Charrue et jougs primitifs.

faits et d'illustrations ; je me contenterai donc d'en signaler quelques-uns de nature à intéresser plus directement les lecteurs de cette *Revue* et en les rapprochant de faits algériens de même ordre. Il est évident, à mes yeux, qu'un grand nombre d'objets et d'instruments de métier ont été importés de Perse en Algérie par l'Égypte ; reste à savoir à quelle date ; je l'estime de toute manière antérieure à l'Islam, qui n'a jamais, nulle part, agi sur l'évolution des industries et des métiers, sinon indirectement, en facilitant par la confraternité religieuse, les émigrations d'individus et de petites familles. Même les déplacements de tribus, d'ailleurs moins considérables qu'on ne croit, n'ont pas pu agir sur la technologie ; car les nouveaux venus tendaient plutôt à adopter les techniques locales, adaptées aux besoins locaux, qu'à introduire dans la population indigène leurs propres manières de faire.



Fig. 3. — Fanous ou lanterne pliante, à Meshed ; sa grandeur est proportionnée à la qualité du personnage que précède le serviteur.

Quoi qu'il en soit, tant que nous ne serons pas fixés sur l'aire de répartition du traineau à roues, muni ou non de silex coupants, qui sert à battre les grains (diverses localités en Algérie, Égypte, Sinai, Palestine, Perse : D'Allemagne, tome I, p. 12 et 49, fig.) et de divers autres objets d'utilité immédiate, comme la charrue et le joug de la fig. 2¹, il sera bien difficile de résoudre le problème du peuplement de l'Asie antérieure et de l'Afrique du nord ; il y a certains ustensiles qui sont typiques d'une population ; mais encore faut-il savoir lesquels.

C'est surtout dans le deuxième volume, de la page 37 à la page 184, qu'on trou-

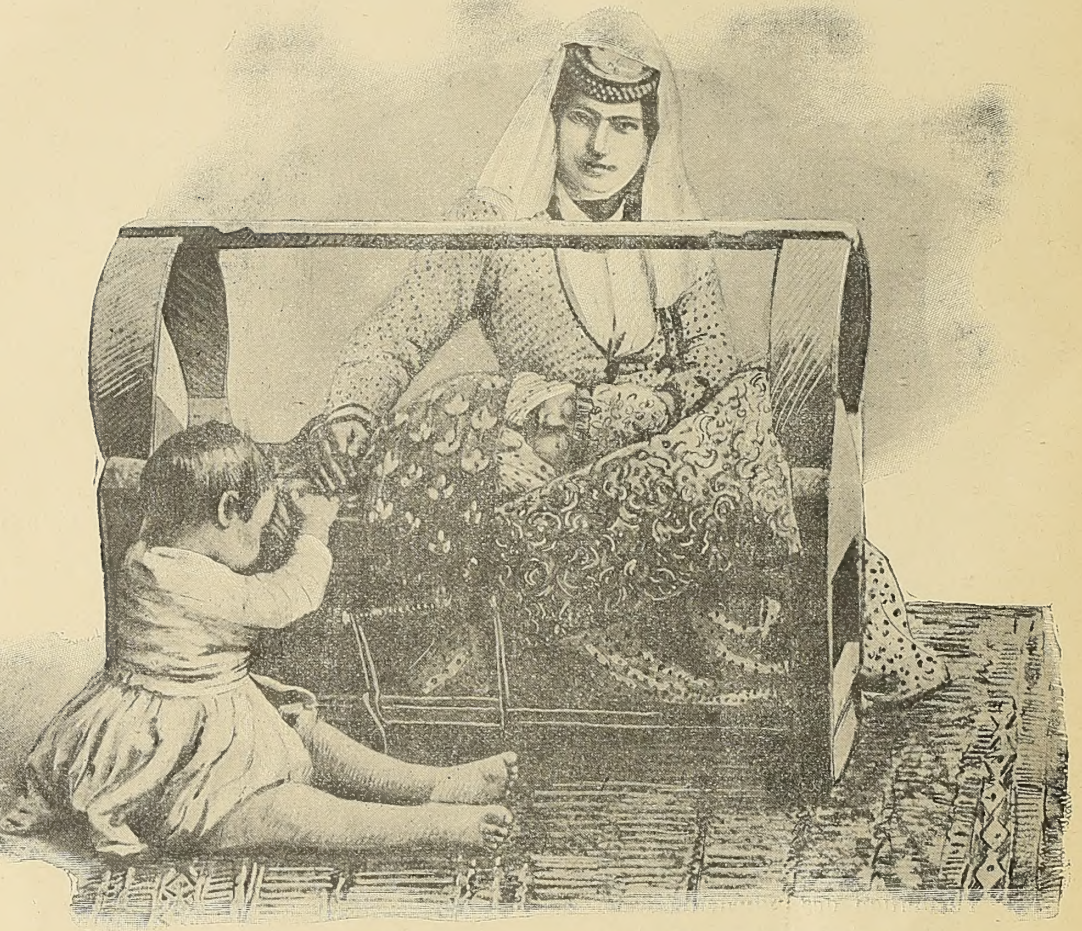


Fig. 4. — Berceau arménien à Djouffa.

vera classés des renseignements précis sur l'ethnographie persane : 1° généralités ; 2° le mobilier ; 3° la menuiserie et la serrurerie ; 4° la coutellerie et l'armurerie ; 5° la céramique ; 6° la verrerie ; 7° l'art textile ; 8° les miniatures, excellent article de M. Marteau. Tous ces renseignements sont complétés par ceux qui sont disséminés dans le récit de voyage qui comprend les volumes III et IV ; l'auteur a décrit avec soin les harnachements, les ustensiles, il a caractérisé les diverses sortes d'artisans et de marchands rencontrés en cours de route et sa

1. Voir pour une étude comparée des formes de joug, Telesforo de Aranzadi, *Appuntos de Etnografía vascongada*, 1895 et 1912.

chasse aux antiquités, surtout aux faïences, aux images populaires, aux cuivres ciselés et aux étoffes tissées et brodées lui a fait voir toutes sortes de détails intéressants de la vie quotidienne. On lira surtout à ce point de vue, les descriptions de la vie du peuple à Meshed, Nishapour, Téhéran, Koum et surtout Ispahan.

Enfin dans le tome IV, p. 168, on trouvera une relation du séjour de l'auteur chez les Backhtiari, qui habitent le bassin montagneux du Karun, dans la Perse méridionale; ici encore ce sont avant tout les faits de coutume et de mœurs qui ont intéressé M. d'Allemagne. Les Backhtiari sont d'autant plus intéressants qu'ils sont en partie transhumants et par suite doivent avoir un double système de civilisation, de garmsir (quartiers d'été) et de sardsir (quartiers d'hiver); l'emplacement réservé à chaque famille et tribu en été est marqué à l'aide de pierres blanches qu'il est défendu de déplacer. Le vaste pantalon tombant à la cheville des hommes et la petite blouse droite des femmes appartiennent au type de vêtement qu'on retrouve en Kabylie et jusqu'aux confins du Maroc; j'ai proposé ailleurs (*Zeitschrift für Ethnologie*, 1912) de voir dans le *serwal* (pantalon tombant) une importation turco-mongole. La description des cérémonies du mariage (t. IV, p. 186 et suiv.) est due au Khan Backhtiari Hadji-Ali-Gholi, de Djounougoun; le rite dit « de rapt » est réduit à l'enlèvement de la voilette de la fiancée par le fiancé, qui s'enfuit ensuite au triple galop, poursuivi par le parti de la jeune fille. A noter encore une bonne description des pratiques médico-magiques et celle des cérémonies funéraires.

L'immigration des Arméniens en Perse est considérable: M. d'Allemagne en a rencontré dans toutes les villes de quelque importance. Les hommes ont adopté le costume européen, mais les femmes conservent leurs robes jaunes et rouges, que recouvrent des voiles blancs qui cependant ne cachent pas le visage. La fig. 4 montre bien la forme du berceau arménien.

Des renseignements un peu trop sommaires que nous donne M. d'Allemagne sur les maisons rurales, il semble ressortir qu'il y a en Perse plusieurs types d'habitation caractérisés (t. I, p. 109 et suiv.). La forme la plus simple serait une sorte de hutte cylindro-conique (fig. 5 et 6), munie de deux ouvertures seulement, en bas ser-



Fig. 5. — Habitations des paysans du village de Tus, Khorassan.

vant de porte et en haut, au centre de la voûte, servant de cheminée. Un deuxième type serait celui des maisons rectangulaires à terrasse plus ou moins inclinées et qui paraissent sectionnées, à l'intérieur, en plusieurs pièces. A défaut de plans intérieurs, il est difficile de discerner, dans l'état actuel de nos connaissances, les influences turco-mongole, byzantine (gréco-romaine), etc. Les maisons bourgeoises, en tout cas, sont en deux parties: la *biroun* ou côté des hommes et l'*andéroun*, côté des femmes et chez les riches, la dichotomie s'accroît

(pièces diverses, corridors, cours, etc.). Le problème de l'habitation en Perse reste donc entier ; on rapprochera utilement les faits persans connus des faits de même ordre slaves (travaux de Rhamm, etc.) et germaniques (travaux de Bancalari,



Fig. 6. — Village du Khorassan : maisons à toit en dôme.

Meringer, etc.). La forme à coupole ronde pourrait bien provenir directement de la kubitka turque (fig. 7) et c'est peut-être l'un des points de départ du dôme byzantin et de la koumba dite arabe, transportée par l'Islam aux limites, ou presque, de

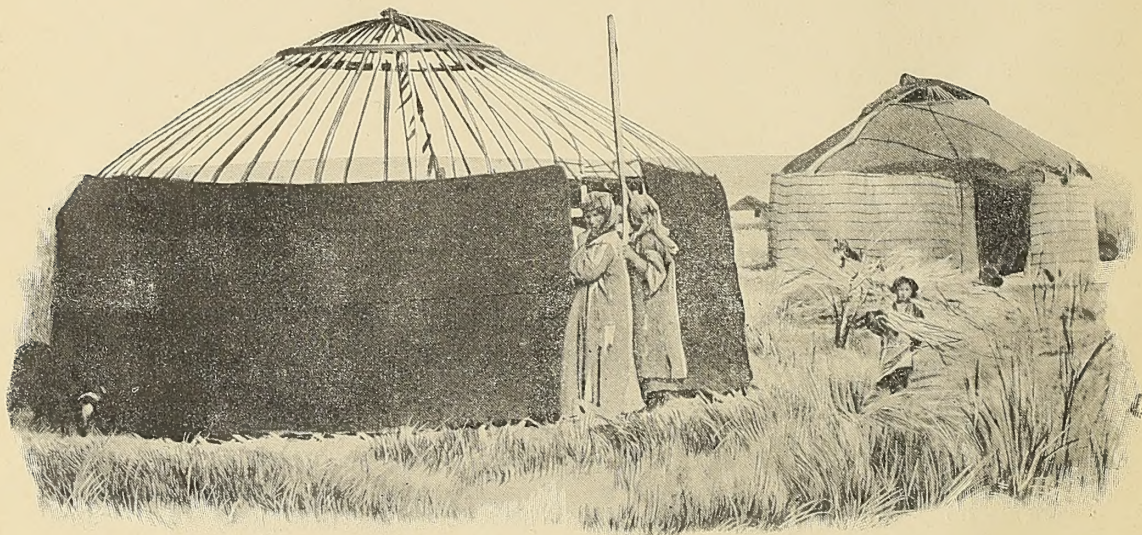


Fig. 7. — Construction des kubitkas (ou tentes) turcomanes, kirghizes, etc.

l'Occident et de l'Orient. Chez les Bakhtiari, par contre, les maisons ont un toit perpendiculaire avec mur plat, qui surplombe la rue et les plafonds intérieurs sont en bois assemblés avec art (tome IV, p. 155).

Le feutre ou *koshmah* se pratique surtout à Nishapour, soit en battant la laine cardée et arrosée de savon avec les avant-bras, soit en la faisant passer entre des rouleaux (fig. 8); la description que donne M. d'Allemagne du procédé de fabrication concorde avec celles que j'ai lues de ce même travail au Caucase et chez les Kirghizes. Cette technique semble bien d'origine turco-mongole.

En se reportant à mes *Etudes d'Ethnographie Algérienne*, 1^{re} série, fig. 28, on peut voir que les fuseaux algériens sont munis d'un peson en forme de disque ou de demi-sphère; à Constantine, j'ai vu ces disques et demi-sphères peints en bleu ou



Fig. 8. — Fabrication du feutre ou *koshmah*, à Nishapour.

en rouge et ornés de carrés en papier doré collés. Le fuseau persan est d'un autre type (fig. 9). Il est sans fusaïole mais ressemble plutôt à une sorte de peson quadrangulaire; il est intéressant de remarquer que ce travail, qui est chez la plupart des peuples réservé aux femmes, est au contraire dans cette région de la Perse, ou du moins dans quelques villages de cette région, parfaitement admis pour l'homme. En Arménie, où ce travail est réservé aux femmes, le fuseau a la forme d'une carotte (d'Allemagne, t. I, fig. de la p. 405).

M. d'Allemagne a reproduit un certain nombre de tapis, soit en héliogravure, soit en trichromie à une échelle assez grande pour qu'il soit possible d'en analyser les éléments décoratifs; il s'agit de grands tapis faits au métier vertical lequel est identique à celui de l'Algérie; sur les produits du métier horizontal (tome I, pl. de la p. 93) (fig. 10)¹ il n'a pas donné de renseignements; comme il est employé surtout par les nomades, je suppose que les produits doivent ressembler aux *flidj* algériens, longues bandes à décors géométriques simples, qui servent pour former la tente ou, s'ils sont ornés, en garnissent le pourtour intérieurement, tendus dans le sens de leur longueur.

1. Pour un métier horizontal turkmène, cf. t. I, p. 402.

En ce qui concerne les tapis faits sur métier vertical, M. d'Allemagne nous dit qu'autrefois seules les femmes et les filles s'y adonnaient, mais que la demande européenne a introduit dans cette industrie les hommes et les petits garçons. Les ouvrières n'ont aucun modèle sous les yeux, mais exécutent le décor de mémoire; si le dessin est très difficile, un « chef d'atelier » (qui correspond en tous points au ma'Allem d'Algérie) indique à haute voix les couleurs et les fils, sur un ton



Fig. 9. — Village de Rivan : hommes filant avec un fuseau en forme de peson.

de mélodie très curieuse dont mon collègue à Neuchâtel, M. Jéquier, m'a indiqué les tonalités. M. d'Allemagne est d'avis que les maquettes peintes ne sont pas très bien imitées; en effet, il est d'observation courante que pour travailler avec plaisir, donc bien, les ouvrières ont besoin d'une certaine latitude dans l'invention et l'arrangement des détails : c'est du moins ce que j'ai entendu dire en Algérie, et je crois, d'après les termes dans lesquels M. d'Allemagne s'exprime, qu'il en est de même en Perse, j'oserai même dire : partout, en ce bas monde, et dans tous les métiers.

On distingue dans les tapis de Perse deux sortes de nœud, le nœud turc ou de Ghiordès où le fil se recroise au milieu des deux fils de chaîne, et le nœud persan ou de Sinnah où le croisement s'opère près du fil de chaîne à la gauche de l'ouvrière; la contexture du tapis est tout autre, selon qu'on emploie un nœud ou l'autre.

Puis M. d'Allemagne décrit, avec photographies à l'appui, les divers types de tapis de Perse : 1° tapis de dot et de mariage, sortes de petites carpettes où « sont ménagés les emblèmes de la vertu et les dessins particuliers à la tribu », c'est-à-

dire sans doute les *tamga* turcs et les *nishân* persans; j'ai en effet retrouvé, sur des séries de tapis examinés dans les grands magasins de Paris, chez des marchands spécialistes et dans des musées, la plupart des tamga des tribus turco-mongoles, fait auquel je consacrerai un jour un article spécial; pour les nishan, la documentation est plus difficile; il suffit ici de signaler que le *Shah Nameh* parle des nishân sur chevaux et que parmi ces marques il y a l'œillet et la tulipe, qui constituent en effet un décor très répandu sur les tapis proprement persans; 2° tapis de trône et de mosquée; 3° tapis de prière, avec emblèmes religieux plus ou moins stylisés.

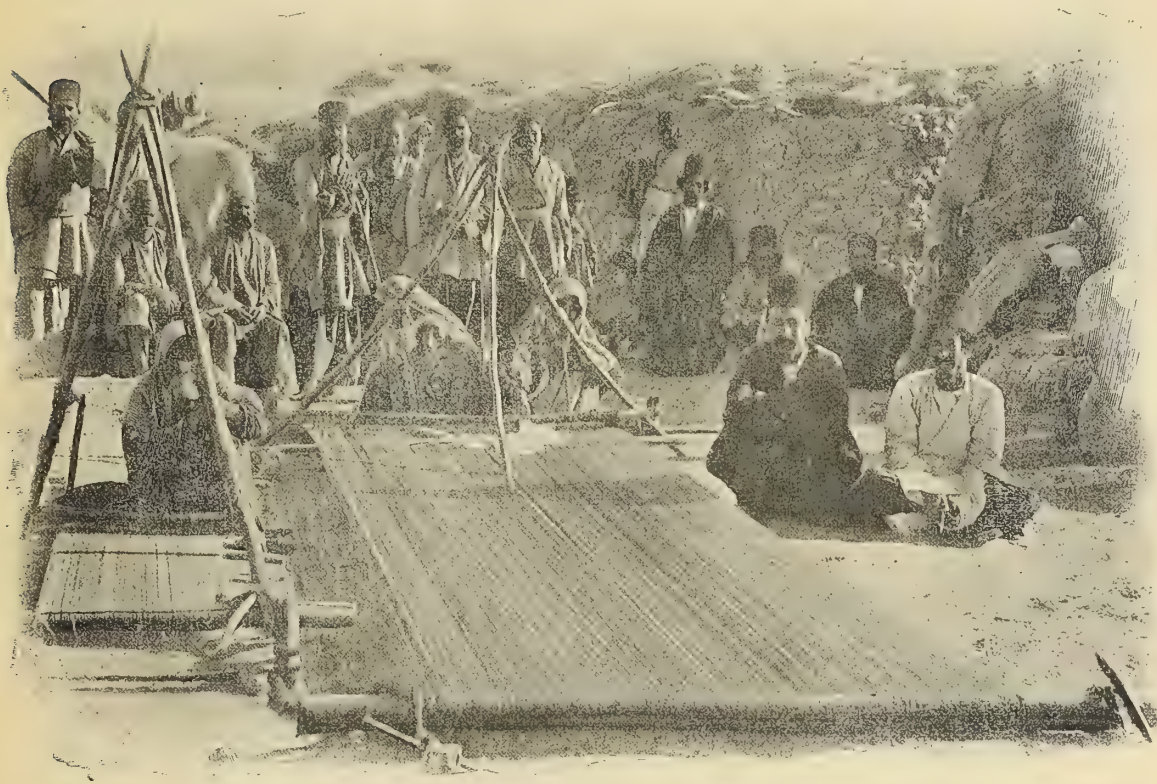


Fig. 10. — Métier à tapis horizontal des Backhtiari.

Puis l'auteur passe en revue les divers styles : école d'Ispahan; école de Kerman; école du Khorassan; écoles de Hérat et du Ferghana (c'est-à-dire du Turkestan russe); école de Sinnah et du Kurdistan; école de Hammadan; école de Chiraz. Enfin dans certains centres (Tauris, Sultanabad, Téhéran, Kachan, Meshed, Ardebil, Kermanschah, etc.) les ouvrières ne possèdent pas de patrons particuliers et se contentent de reproduire des pièces anciennes ou provenant de centres de production autonomes.

Enfin l'auteur donne quelques renseignements sur la technique des *kilim* et des *karamani* (Caramanie) ainsi que sur le commerce des tapis, sur leurs caractéristiques, sur les procédés employés pour « vieillir » les tapis, sur le symbolisme des couleurs. Les *kalemkar*, qui commencent à inonder le marché européen, sont des cotonnades peintes, tout comme l'étaient les voiles de Gênes et comme le sont ces cotons hindous ornés de couleurs, surtout de jaunes horribles ¹.

1. On a fait aussi des cotonnades imprimées aux environs de Neuchâtel et il y a au musée historique de cette ville une jolie série d'échantillons anciens et de plaques à graver en bois.

Les kalemkars anciens avaient un certain style assez sobre. Ils sont imprimés à l'aide de planches mesurant 20 cent. sur 15. On en fabrique surtout à Ispahan, à Yezd et à Hamadan. Pour les faire sécher, on les étend sur le gravier des rivières et des torrents desséchés (fig. 11); il paraît qu'au xviii^e siècle on a imprimé des dessins du même genre sur étoffes de soie.

Les broderies persanes sont célèbres à juste titre : l'auteur leur consacre quelques pages, mais je regrette ne pas y avoir trouvé de détails sur les diverses sortes de point ni sur la reproduction, ou non, du dessin à l'envers de l'étoffe; ceci afin d'arriver à déterminer les broderies marocaines dites de Fez et du Riff. La broderie en

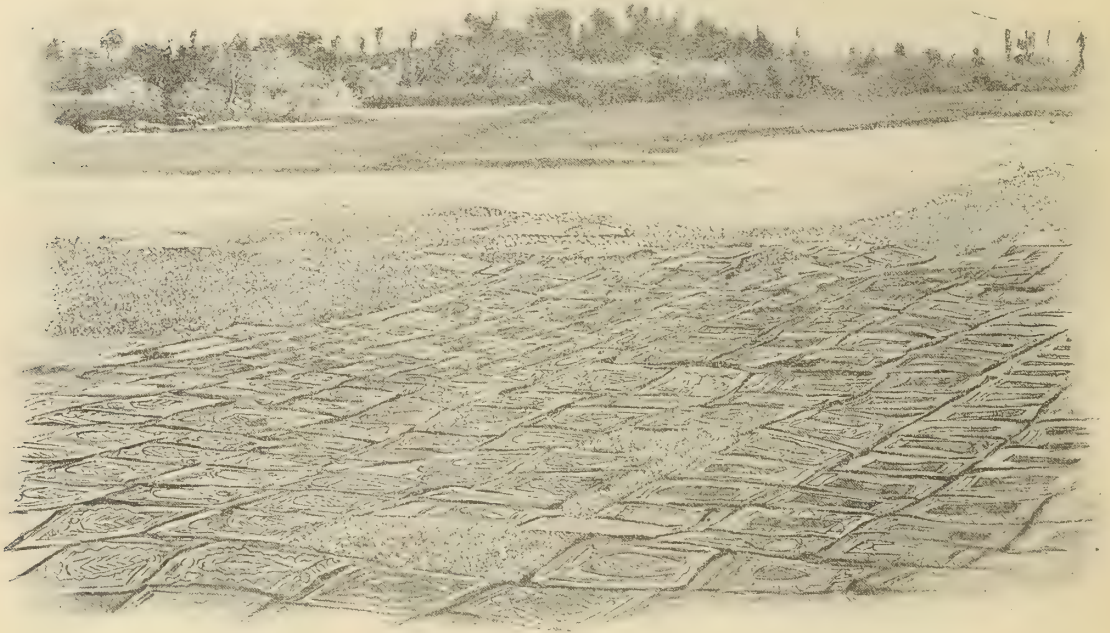


Fig. 11. — Kalemkars dans le lit desséché du Zende-Rud.

fil de soie, d'argent et d'or sur velours (fig. 12) présente en Perse des décors différents de ceux de l'Égypte et de l'Afrique du Nord.

La partie de ce deuxième volume qui traite de la céramique est l'une des plus intéressantes, à la fois pour le nombre des illustrations et pour les détails sur la technique de fabrication et de décoration.

Les faïences persanes sont assez représentées dans nos musées d'art pour qu'il soit hors de propos d'en parler ici, où nous intéressent davantage les renseignements sur la poterie. La forme des jarres à porter l'eau est bien visible sur notre fig. 13 ainsi que la manière de les tenir, par une cordelette qui passe dans une petite anse placée juste au col. Parmi les lampes de la fig. 14 il en est plusieurs qui rappellent directement des formes de la France méridionale, de l'Italie, de l'Espagne et de l'Algérie. A Koum se fabriquent des alcarazas, en terre poreuse et à Hamadan des poteries de couleur brune. J'ajoute qu'à Nishapour, au témoignage de Swen Hedin (*Overland to India*), l'industrie de la poterie est très florissante. Il semble bien que cette industrie soit arrivée partout en Perse au stade semi-industriel qui se caractérise par ces trois facteurs : travail au tour et cuisson au four par des hommes. Mais peut-être le travail à la main et la cuisson en plein

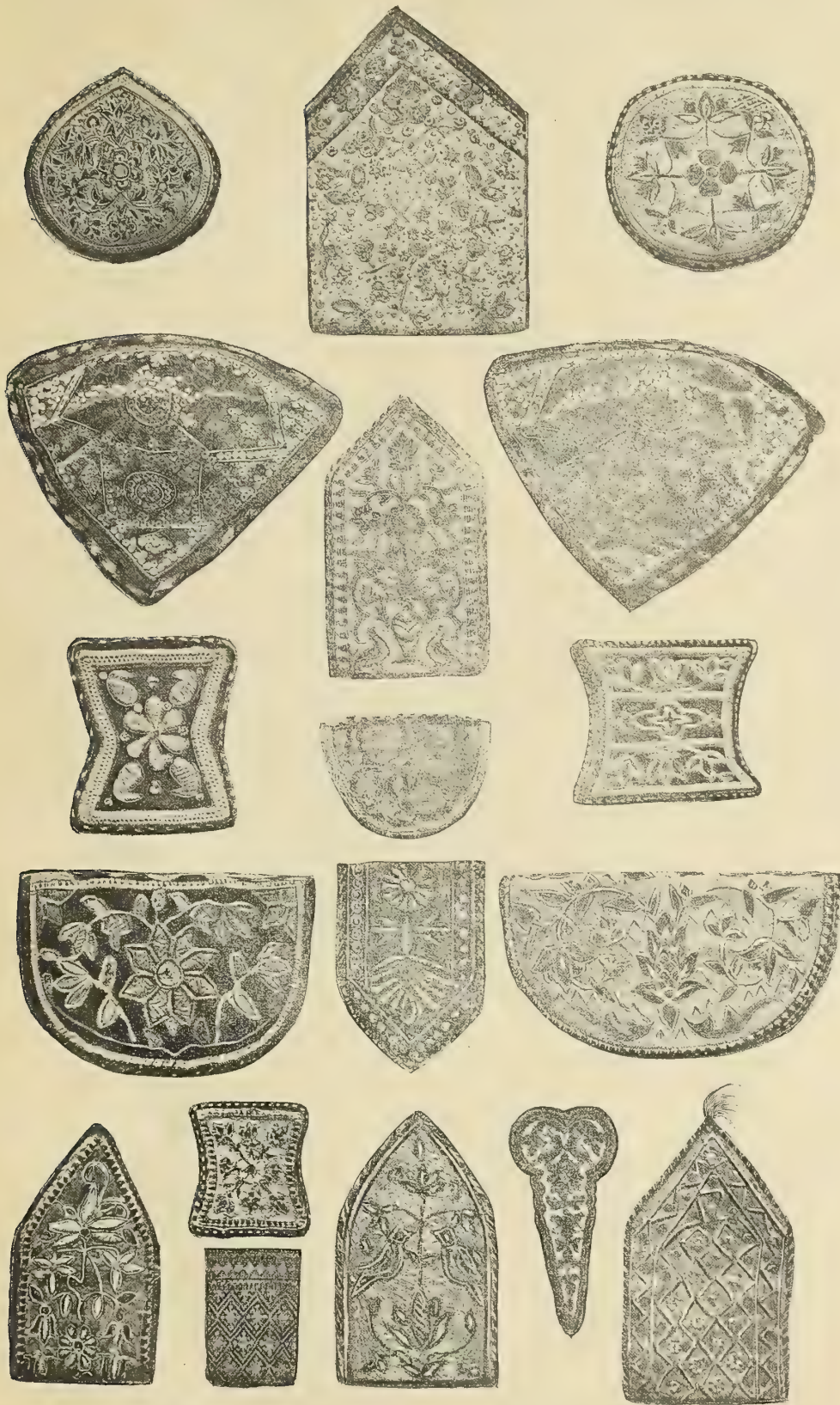


Fig. 12. — Gaines et étuis en velours brodé et à décors de perles.

air par des femmes subsistent-ils en quelques localités : il y aurait là des recherches à faire.

A la fabrication des poteries se rattache celle des anneaux de terre cuite (fig. 13) qui, ajustés les uns aux autres, forment les conduites aériennes et souterraines destinées à répartir les eaux d'irrigation (cf. t. III, p. 76-78 et pl. en face des pp. 90 et 102 : potier de Meshed ; t. III, pl. en face de la p. 186 : ânes transportant des anneaux de terre cuite). Sur les couvertes et reflets métalliques, voir t. IV, p. 100-102.

On trouvera ensuite de bons renseignements sur le décor des carreaux de faïence



Fig. 13. — Jeunes filles nestoriennes porteuses d'eau.

et les tuiles de revêtement anciennes. Ici, comme pour les vases et assiettes, on s'est trop intéressé jusqu'ici aux belles pièces seulement, qui relèvent de l'histoire de l'art, et pas assez aux productions communes et courantes, qui relèvent de l'ethnographie.

Il a été parlé des tapis ci-dessus : les étoffes de soie, les brochés, les velours et les broderies, dont plusieurs exemplaires célèbres sont reproduits par M. d'Allemagne, à une grande échelle, sont également des pièces d'exception. Par contre les cotons imprimés ou *kalemkars* dont j'ai parlé ci-dessus sont populaires.

Le procédé pour la fabrication du beurre est le même en principe, en Algérie, dans le Nord de la Perse et en Arménie (fig. 16) : au sommet d'une sorte de bâti triangulaire en perches, dans le premier et le deuxième cas, d'échelle dans le dernier, est fixée une corde à laquelle pend une peau de chèvre qui contient le lait ; au

moyen de secousses rythmées, on baratte assez rapidement le liquide pour obtenir du beurre qui cependant a un goût aigre; mais ce goût plait aux indigènes. En



Fig. 14. — Lampes en terre émaillée, Khorassan, du xvi^e au xix^e siècle.

Algérie, la peau de chèvre est simplement en forme d'outre et n'est pas munie des deux rouleaux transversaux qu'on voit sur la fig. 16 ci-joint.

Comme rites de passage, je signalerai qu'aux environs de Kom, il y a suspendu en travers de la route un Qoran posé sur une corde que supportent deux perches; tous les voyageurs doivent passer et stationner un moment sous le Qoran, afin de « se sanctifier »; une photographie, reproduite au tome I^{er}, en face de la page 196, représente cet appareil. Les autres rites de



Fig. 15. — Indigènes fabriquant des anneaux en terre cuite pour conduite d'eau.

passage (cérémonies du mariage, des funérailles, etc) sont décrites par M. d'Allemagne au tome I^{er}, pages 200 et suivantes, avec accompagnement de reproduction en couleurs de kalamdans peints fort intéressantes ¹.

1. Les *kalamdans* sont des plumiers pour les calames, fragments de roseau taillés en biseau et fendus à l'un des bouts; ils ont à peu de chose près la forme des plumiers en carton laqués noirs

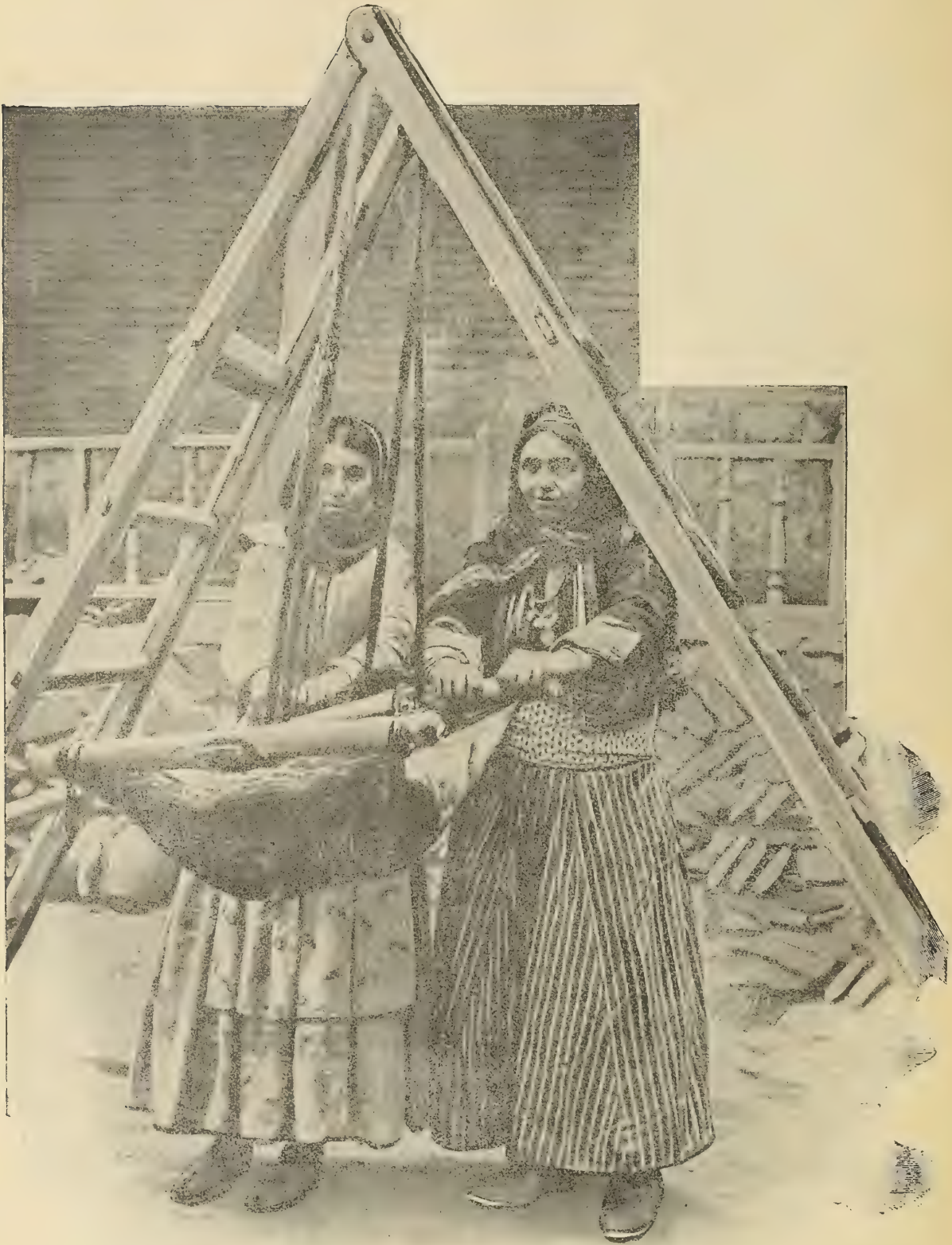


Fig. 16. — Femmes arméniennes faisant du beurre à l'aide d'une peau de chèvre.

La description des cérémonies funéraires des Backhtiari, est intéressante parce qu'elle a été dictée à M. d'Allemagne par le Serdar Assad Backhtiari et par suite contient des renseignements inédits.

Les rites de pèlerinage ont été décrits par M. d'Allemagne assez en détail; en voici quelques-uns qui sont intéressants par leur caractère archaïque, certainement pré-musulman : « Vers le soir nous arrivons au pied de la colline de Meshed. De temps à autre notre petite caravane rencontre quelques-unes de ces énormes

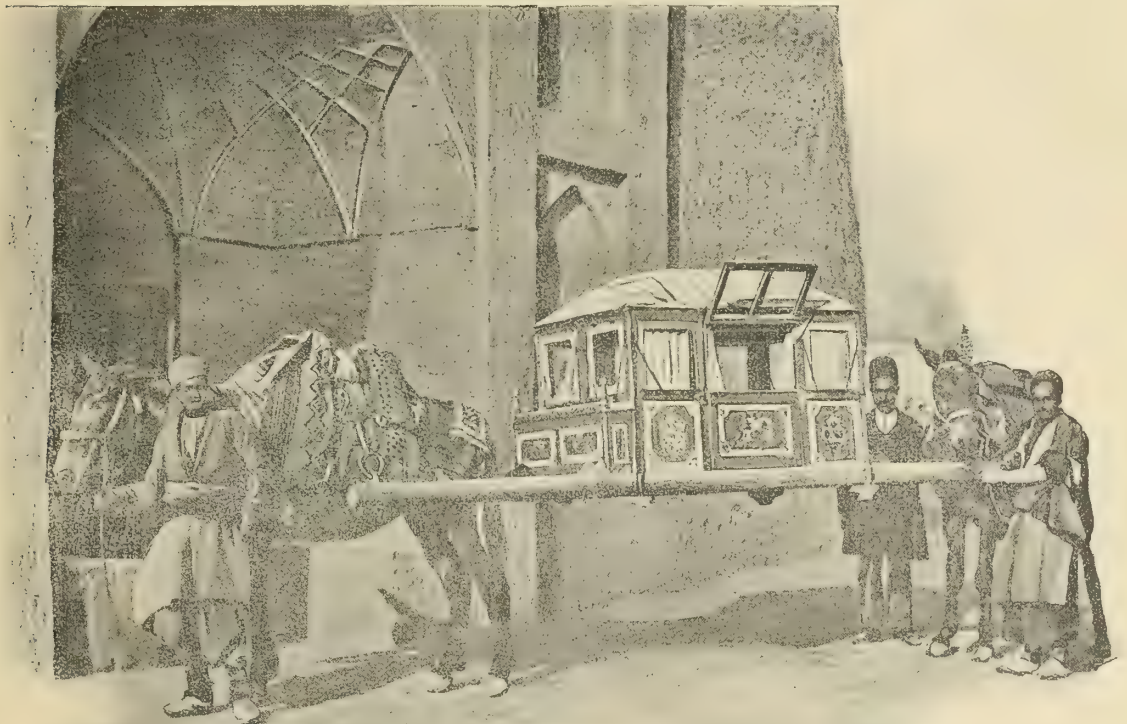


Fig. 17. — Takht-i-ravan ou litière pour dames nobles.

pierres rondes qu'on a qualifiées de pèlerines. Ce sont des quartiers de roc grossièrement arrondis, que des mains pieuses ont arrachées au flanc de la montagne et poussés sur la voie qui conduit à la ville sainte. C'est une obligation morale pour tous les fidèles qui les rencontrent de leur faire faire trois tours sur elles-mêmes dans la direction du tombeau de l'imam Réza. Quelques âmes plus pures vont jusqu'à les charger sur leur chariot et leur font franchir ainsi quelques farsakhs... Mais malheur au misérable qui se permettrait de les faire rétrograder. L'enfer de Mahomet n'aurait pas de punition assez sévère à son égard... En gens

qu'on vend quelques sous aux enfants de nos écoles et qui sont ornés de filets d'or. Les plumiers persans sont ornés de motifs végétaux et animaux très fins, et certains d'entre ces plumiers sont de pures merveilles d'art, valant de 500 à 1,000 francs; M. d'Allemagne en a reproduit plusieurs (t. I, p. 82-85); le plus beau est celui qui représente le combat de Shah Abbas contre les Usbecks; il serait du xviii^e siècle. Les peintres de kalamdans sont spécialisés; quelques-uns d'entre eux cependant sont aussi décorateurs d'étoffes et je suppose qu'entre décorateurs de kalamdans et miniaturistes il a dû y avoir souvent échange de motifs ornementaux, sinon de sujets composés.

qui savent vivre, nous nous conformons aux usages du pays et nous faisons faire chacun trois tours à ces « pèlerines » insensibles... Le pèlerinage de ces blocs de pierre se prolonge quelquefois pendant plusieurs années et, quand ils arrivent enfin dans le voisinage de la ville, les gens de la mosquée viennent les chercher en grande pompe et les transportent directement dans un espace réservé à cet effet, où il s'en trouve déjà quelques milliers destinés, paraît-il, à combattre les injures que le temps pourrait faire subir à la mosquée et à accroître d'une manière continue la solidité et l'existence de ces sanctuaires vénérés.

« Arrivés au haut de la colline, en vue de Meshed, nous apercevons tous les pèlerins avec lesquels nous avons fait route depuis plusieurs jours, prosternés le front dans la poussière et levant vers Dieu leurs plus ardentes prières. Ce devoir accompli, ils se relèvent, et, en commémoration de leur passage, dressent à l'en-

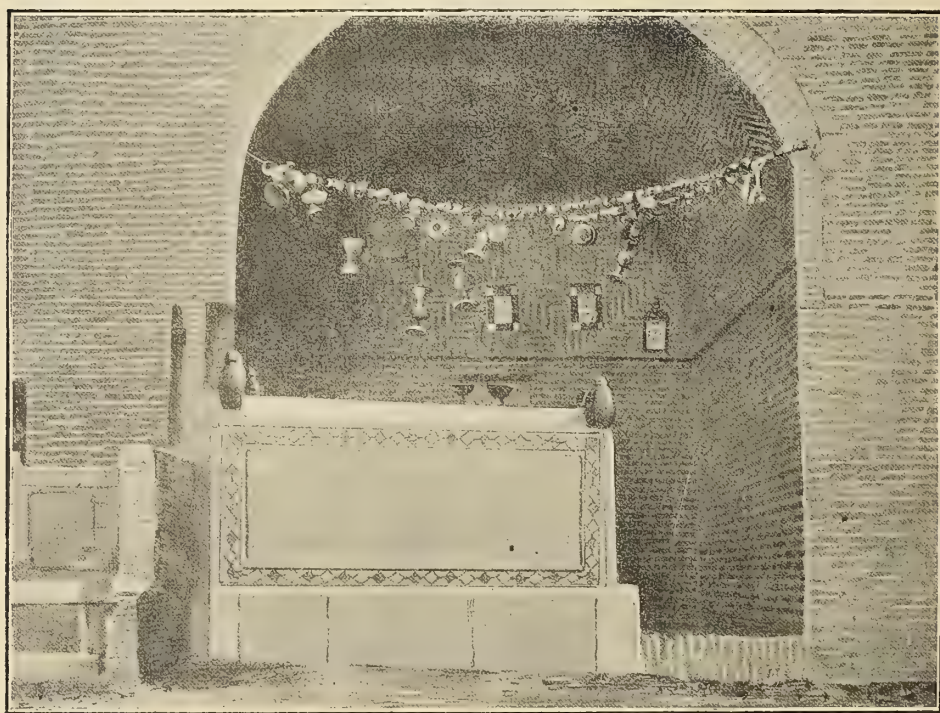


Fig. 18. — Ex-votos au-dessus du tombeau du sheikh Abdullah à Ispahan.

droit même qu'ils occupaient et d'où ils aperçurent pour la première fois les minarets de la Mosquée, une petite pyramide composée de quatre ou cinq pierres, fragile monument que le vent ne se fait pas faute de renverser, mais qui se réédifie presque immédiatement par les autres pèlerins qui se suivent presque sans interruption » (t. III, p. 75-76).

On voit, comme je le disais au début, que les quatre volumes de M. d'Allemagne constituent vraiment le point de départ attendu : c'est une base générale, dont il suffira de partir pour entrer davantage dans le détail et pour établir des monographies régionales. Pour la littérature antérieure, il suffira de consulter la bibliographie qui occupe les pages 185 à 204 du tome II ; en outre un index très détaillé, tome II, pages 205 à 242, permet de retrouver chaque fait de détail. Et ce sur quoi je veux enfin attirer l'attention, c'est l'échelle des reproductions : elles sont à elles seules, dès qu'on les reclasse suivant la nature des objets représentés, comme un

petit traité iconographique d'ethnographie persane, les objets modernes ayant été reproduits avec autant de soins que les objets anciens et un grand nombre d'hélio-



Fig. 19. — Paysans perses du nord.

gravures montrant les ouvriers au travail. C'est grâce à son souci de réagir contre le point de vue plutôt historique et archéologique de ses devanciers que M. d'Alle-



Fig. 20. — Instruments de musique actuellement en usage en Perse.

magne a fait œuvre d'ethnographe : ce qu'il convenait de signaler ici tout particulièrement.

LA DIVINATION PAR LE TONNERRE

D'APRÈS LE MANUSCRIT MAROCAIN INTITULÉ ER-RA'ADIYA

PAR M. ABOU BEKR ABDESSELAM BEN CHOÛB (Tlemcen).

Dans l'antiquité les foules ignorantes, ne pouvant comprendre les phénomènes physiques, les divinisèrent.

La foudre, notamment, devint Dieu et le tonnerre fut sa voix. De là à interpréter les volontés de Dieu *Foudre* (qu'il s'appelât Indra, Zeus ou Jupiter) d'après le tonnerre, il n'y avait qu'un pas. Ce pas fut franchi dans nombre de lieux par les pauvres humains. Les Romains en particulier attachèrent une importance tout à fait spéciale à la divination par la foudre.

La croyance fort répandue chez les indigènes de l'Algérie à la divination par la foudre date-t-elle de l'occupation de ce pays par les Romains? Serait-elle plutôt d'origine indigène ou d'origine orientale? Il est bien difficile de répondre d'une manière un peu précise à ces questions. La seule chose que l'on puisse affirmer c'est que dès qu'il tonne une foule de gens consultent les *tâlebs* pour savoir si le tonnerre est de bon ou de mauvais augure. Nombre de *tâlebs*, qui vivent de la crédulité des foules ignorantes et superstitieuses, ont recours, comme pour la divination par les points et les lignes ¹, à des formules contenues dans une sorte d'ouvrage que nous pourrions appeler la *clef des tonnerres*. Cet ouvrage manuscrit, assez rare et anonyme, composé de quelques feuillets ne se trouve que chez les initiés. Il porte le nom d'*Er-Ra'adiya*. Il est donné comme le produit de l'expérience des personnages les plus savants et les plus anciens.

Voici le contenu de ces feuillets :

Mois de Yanair ².

S'il tonne dans la 1^{re} moitié de ce mois, et si le tonnerre est accompagné de beaucoup de pluies, l'endroit où le tonnerre a éclaté est exposé à des dangers qui viendront du côté de la mer. Une grande haine existera entre les peuples; de même entre les rois. Ceux-ci voudront se jeter les uns contre les autres. Les *Amels* ³ feront de même. La trahison régnera dans les lieux où régnait la paix. Regarde, ô lecteur, à cette époque les *Banât nahche* ⁴. Si elles ne sont séparées, si leurs rayons lumineux, ceux de l'étoile d'*Ez-zahra* ⁵, ceux du soleil, ceux d'*El-mokhtari* ⁶ sont purs, les denrées dans la présente année se vendront à vil prix dans la contrée où le tonnerre a éclaté. Il n'y aura presque pas de pluie durant toute l'année et les

1. Voy. mon article à ce sujet, *Revue africaine*, n° 260, 1^{er} trimestre (1906), p. 62 à 71.

2. Forme berbère de janvier, corruption du latin *Januarius*.

3. Amel, préfet militaire au Maroc.

4. Les étoiles qui forment les constellations de la *grande* et de la *petite Ourse*.

5. Vénus.

6. Jupiter.

fruits et les céréales périront. Il en résultera un grand nombre de décès par la famine chez les *Berbers*. Une grande révolte éclatera chez les *Arabes*. Une grande guerre aura lieu chez les non-musulmans. L'huile, le raisin sec et le lin deviendront très rares. Le roi tyrannisera ses sujets. On constatera beaucoup de morts chez les bêtes de races bovine et ovine. Les coupeurs de route seront très nombreux. S'il tonne le quatrième jour de ce mois, une grande baisse de prix se produira et l'année sera fertile. Si le tonnerre est accompagné d'un tremblement de terre, il y aura une grande épidémie de peste et très peu de sécurité. Si les grondements de tonnerre sont très forts et sont accompagnés d'éclairs, l'année sera à tous les points de vue très mauvaise. Si le tonnerre gronde tous les jours pendant la première quinzaine du mois, s'il tonne une ou deux fois pendant cette période, une grande épidémie de petite variole et la rougeole séviront dans la région et seront suivis d'une grande mortalité chez les enfants en bas âge. Les Arabes remporteront la victoire sur les peuples non-arabes. Une grande injustice régnera dans certaine région. Une guerre navale aura lieu entre les Musulmans et les Européens. Les maisons de commerce subiront des pertes sensibles. S'il tonne du quatre jusqu'au quinze du mois de janvier et que les grondements soient très légers, l'année sera moyenne. S'il tonne le quinzième jour du mois de janvier, et que le tonnerre soit accompagné de pluie, l'année sera bonne à tous les points de vue. S'il tonne au mois de janvier et que la lune n'ait pas encore atteint sa plénitude, cela pronostique qu'il y aura beaucoup de fruits et de céréales. Si au contraire le tonnerre a lieu pendant que la lune marche vers son déclin, cela signifie qu'il y aura beaucoup de naufrages.

Si le soleil s'éclipse pendant le mois de janvier, tous les rois seront remplacés par d'autres. Si c'est la lune qui s'éclipse, il y aura une grande famine en Orient et peut-être même en Occident. Il y aura aussi de fortes gelées et le froid se fera bien sentir. Les mers seront pleines de poissons de toutes espèces; les vols se multiplieront même dans les lieux de sécurité; s'il se produit un tremblement de terre pendant ce mois, une grande effervescence se produira chez tout le monde.

S'il tonne pendant la 2^{me} moitié du mois de janvier, il y aura une guerre sur les côtes; un grand nombre de personnes seront atteintes d'ophtalmie et une grande mortalité se déclarera chez les bêtes de somme et les bestiaux et ce particulièrement dans le *Hidjâz* et en Orient.

S'il tonne le dix-septième jour de ce mois, l'année sera très fertile; néanmoins les céréales sur pied auront besoin d'un peu d'eau.

S'il tonne pendant un autre jour, il y aura beaucoup de pertes et les mauvaises nouvelles se succéderont les unes les autres; s'il tonne deux fois dans une seule journée, plusieurs mourront empoisonnés.

Mois de Febrâir ¹.

L'homme d'expérience, que la bénédiction soit sur lui, a dit : s'il tonne entre le premier et le quinze du mois de février, les céréales se vendront à très bon marché et il y aura toutes sortes de biens; une baisse se produira pour les raisins secs; une grande épidémie de rougeole se déclarera chez les personnes des deux sexes; les noirs seront presque tous sujets à des indigestions; beaucoup d'hommes et de femmes se marieront; des guerres successives seront déclarées; tout le monde aura peur et chacun cherchera à se réfugier dans un endroit ou dans un autre; le rendement du blé et du raisin sera très important.

1. Février, corruption du latin februiarius.

S'il tonne le premier, le trois, le cinq ou le treize de ce mois, l'année sera très fertile; l'iniquité, les meurtres, les guerres se multiplieront; les herbes seront abondantes et les bestiaux se porteront très bien; on constatera aussi de nombreux décès et diverses maladies.

S'il tonne le douze de ce mois, l'année sera très bonne.

S'il tonne, le premier, une grande hausse de prix se produira.

S'il tonne dans le courant du même mois, pendant que la lune marche vers son déclin, il y aura d'abondantes pluies. Si le soleil s'éclipse dans le courant de ce mois, le sultan mourra; si c'est la lune qui s'éclipse, l'année sera fertile et le grand vizir éprouvera inévitablement quelque mécontentement; si on enregistre un tremblement de terre au cours de ce mois, il y aura beaucoup de crainte; mais tout rentrera dans le calme.

S'il tonne dans le courant de la deuxième moitié de ce mois une grande mortalité se produira chez les chevaux et les chameaux par suite du vent qui souffle du nord; la tyrannie prendra de grandes proportions et les défenseurs de l'*Islam* acquerront une grande puissance sur les non-musulmans; les fruits de toutes espèces seront abondants; il y aura des pluies diluviennes qui feront déborder les cours d'eau et les ravins; les neiges seront tellement abondantes que les gens ne pourront pas traverser les rues; le roi de la contrée où s'est fait entendre le tonnerre sera obligé d'attaquer un autre roi, ainsi que les bédouins rebelles; il y aura beaucoup d'herbes et les céréales sur pied seront magnifiques; le beurre et le lait couleront en abondance; une grande haine se manifestera entre les Arabes et les non-musulmans. On dit aussi que s'il tonne pendant cette période, plusieurs tremblements de terre se produiront dans le *Hidjâz* et dans les pays des non-musulmans.

S'il tonne le 15, le 17, le 21, le 23, le 24 ou le 25 de ce mois, le peuple sera exposé à toute espèce de calamités. S'il tonne en dehors de ces jours, l'année sera bonne, les blés et les fruits seront abondants. Si le soleil s'éclipse, il y aura un grand nombre de meurtres dans certaines villes. Si la lune s'éclipse, l'année sera fertile en céréales et en fruits de toutes sortes. Si un tremblement de terre se produit, il y aura beaucoup de crainte et la famine se signalera dans quelques villes.

Mois de Mârs ¹.

S'il tonne le premier jour de ce mois, il y aura beaucoup de pluie, les cours d'eau et les ravins déborderont, des sources jailliront et les nappes d'eau des pluies augmenteront; il y aura également beaucoup d'accidents dans les mers et les bateaux se réfugieront dans les ports; la haine, la trahison et les troubles se manifesteront chez les Arabes au point qu'il y aura nombre de meurtres et de vols; diverses maladies se produiront; le rendement des céréales sur pied qui se trouvent dans le pays où il aura tonné, sera prodigieux.

S'il tonne seulement le premier jour, pendant tout le mois, la récolte de l'année sera moyenne.

S'il tonne seulement le sixième jour, il y aura beaucoup de maladies. Il est dit aussi que s'il tonne pendant ces jours seulement, le froid sera très vif et le rendement du blé sera supérieur à celui de l'orge. S'il tonne pendant ce mois et que la lune soit dans la constellation zodiacale « El Hout » ², une baisse de prix se produira pour toutes choses; les herbes seront en grande quantité et quelques rois

1. Mars.

2. Les Poissons.

et notables mourront. On dit aussi qu'une grande aversion se produira entre les parents et les amis dans les villes où le tonnerre a eu lieu, que les meurtres deviendront très nombreux; on craindra que le roi ne soit assassiné; les sauterelles feront leur apparition dans le courant de l'année et causeront de grands dégâts; les autorités traiteront avec bienveillance leurs administrés.

Le tonnerre dans le mois de mars annoncera l'abondance du coton, du lin, des sauterelles, des puces et du raisin; un prétendant au trône apparaîtra au Maroc; s'il tonne le 15 de ce mois, il y aura une grande baisse de prix dans les denrées alimentaires, mais les comestibles seront chers; cependant malgré tout cela, l'année sera bonne; des afflictions se produiront chez les notables. La chaleur du soleil sera tellement forte que les olives périront; néanmoins, après cela, il y aura de fortes pluies et Allah améliorera ainsi une foule de choses.

Il est dit également que l'iniquité, le mensonge et les mauvaises nouvelles prendront de grandes proportions.

Mois d'Ibrâïl ¹.

Les gens d'expérience disent que s'il tonne dans le courant de la première moitié de ce mois, on ne saura si l'année sera fertile ou non; néanmoins la famine se signalera dans certaines villes; les gens seront beaucoup éprouvés; la fièvre et les maladies précurseurs de la peste régneront; les guerres éclateront entre les Berbères et les non-musulmans et la crainte qui en sera le résultat sera tellement grande qu'aucun n'osera s'aventurer dans un chemin quelconque; les gens ne viendront pas en aide les uns aux autres et les céréales vertes s'annonceront bien.

S'il tonne et que la lune soit dans la constellation zodiacale « El-Hamh » ², il y aura beaucoup de pluies; les denrées alimentaires se vendront à bon marché; l'année sera abondante en tout; les abeilles produiront une grande quantité de miel; la mort deviendra rare chez les gens braves; une grande famine régnera en Orient, une grande appréhension aura lieu chez les non-musulmans de l'Occident; de nombreux actes de trahison se constateront chez les *Bédouins*; beaucoup de coupeurs de route se révéleront chez ces derniers et les bestiaux et les céréales réussiront en tous lieux.

S'il tonne le 4 ou le 12 de ce mois, il y aura peu de pluie dans l'année; s'il tonne en dehors de ces jours, l'année sera très fertile. Quelques personnes d'expérience disent que s'il tonne dans le courant de ce mois pendant que la lune n'a pas atteint sa plénitude, il y aura beaucoup de sauterelles chez les non-musulmans.

S'il tonne pendant que la lune marche vers son déclin l'année sera bonne et la tranquillité régnera partout. Si le soleil s'éclipse dans le courant de ce mois, il y aura beaucoup de morts et de blessés parmi les gens de mauvaises mœurs et une grande mortalité se déclarera chez les bestiaux et les bêtes de somme; si, au contraire, c'est la lune qui s'éclipse, il y aura beaucoup de vers qui mangeront les végétaux. Si un tremblement de terre se produit dans le courant de ce mois, une grande guerre éclatera entre les ennemis qui auront déjà conclu la paix entre eux et on recevra de nombreuses nouvelles mensongères.

S'il tonne dans la dernière moitié de ce mois, l'année sera fertile dans certaines régions de l'Orient ainsi que chez les montagnards; les commerçants subiront des pertes; on dit également qu'une ville située sur la côte appartenant à des non-musulmans sera assiégée par les non-musulmans et leur sera livrée par l'ennemi.

1. Avril, corruption du latin aprilis.

2. Le Bélier.

Mois de Mâïou ¹.

Les gens d'expérience disent que s'il tonne dans le courant de la première moitié de ce mois, des épidémies seront à craindre dans certains endroits et particulièrement chez les enfants en bas âge ; les céréales, les fruits, les olives et les raisins seront abondants.

S'il tonne et que la lune soit dans la constellation zodiacale « *Ets-tsawr* » ², les céréales sur pied seront magnifiques à la fin de l'année ; il y aura des guerres, beaucoup de trahisons et de haine ; de nombreux actes nuisibles seront commis ; une grande mortalité aura lieu chez les femmes, les bêtes de la race bovine ainsi que chez les bêtes de somme ; une grande cherté se produira en Occident ; de grands actes immoraux seront accomplis au Caire ; cependant le lin et le blé seront abondants ; plusieurs mouvements sismiques et un grand nombre de maladies seront signalés ; de nombreuses nouvelles fausses parviendront à la connaissance du Sultan et l'indisposeront à l'égard de ses sujets au point que chacun d'eux attendra d'un moment à l'autre son anéantissement ; les villes de la côte inspireront beaucoup de crainte.

Si le tonnerre est accompagné d'un tremblement de terre, il y aura beaucoup d'assassinats en pays non-musulmans ; quelques-uns disent que ces crimes auront lieu en pays musulmans. Si le grondement du tonnerre est assez fort, cela indique qu'il sera suivi d'un tremblement de terre et que l'été sera très chaud.

S'il tonne dans la deuxième moitié de ce mois, il y aura beaucoup de lin et tous les gens vivront dans l'absolue quiétude. Si le soleil ou la lune s'éclipse au cours de cette période, les notables de la région où il aura tonné seront plongés dans la tristesse.

Certaines personnes expérimentées disent que s'il tonne dans le courant de la deuxième moitié de ce mois la récolte des olives sera très bonne ; mais les figues seront très rares ; les maladies deviendront très fréquentes ; les céréales des pays montagneux donneront un rendement appréciable ; un roi mourra dans le courant de l'année ; une grande famine régnera en pays d'Orient et chez les descendants des Romains : une grande mortalité aura lieu chez les scélérats du pays où il aura tonné.

Mois de Youniouh ³.

S'il tonne dans le courant du mois de juin, le froid sera tellement vif que les olives et le lin périront ; les vols et les trahisons se multiplieront ; les raisins et les fruits de toutes espèces seront d'une cherté excessive ; néanmoins les céréales seront abondantes.

S'il tonne dans le courant de la première moitié de ce mois et que la lune soit dans la constellation zodiacale « *El-djaouza* » ⁴, les denrées alimentaires deviendront rares, mais à bon marché ; il y aura beaucoup de maladies ; des guerres seront acharnées au point que presque tous les soldats mourront ; une grande mortalité se déclarera chez les bestiaux ; les fruits seront en compensation très abondants ; on constatera un grand nombre de décès pendant la saison de l'automne ;

1. Mai, corruption du latin *maius*.

2. Le Taureau.

3. Juin, corruption du latin *Junius*.

4. Le Bélier.

beaucoup de troubles seront à craindre dans les marchés arabes ; un grand nombre des gens de la campagne trouveront la mort pendant cette année.

· S'il tonne le 3 ou le 15 seulement pendant tout ce mois, l'année sera bonne.

S'il tonne en dehors de l'un de ces deux jours, l'année sera mauvaise.

S'il tonne dans le courant de ce mois pendant que la lune marche vers sa plénitude, il y aura de nouveaux fonctionnaires.

Si, au contraire, il tonne dans le courant de ce mois pendant que la lune marche vers sa déclinaison, il y aura beaucoup de maladies et un grand nombre de fonctionnaires sera destitué.

Si un tremblement de terre se produit au cours de ce mois, une grande famine éclatera ; cette calamité sera tellement grave, que les époux se sépareront, le frère abandonnera son frère, le père son fils, etc...

Si le soleil ou la lune s'éclipse dans le courant de ce mois, cela indique qu'il y aura beaucoup de maladies et que plusieurs sultans, cadis et gouverneurs seront remplacés.

S'il tonne dans le courant de la deuxième moitié de ce mois, une grande cherté se produira sur les chameaux, les ânes, les bêtes des races bovine et ovine. Les voyages par mer deviendront très fréquents ; les puits, les sources, les cours d'eau seront presque à sec ; des troubles seront causés chez les gens animés de mauvaises intentions et les mauvaises nouvelles seront en énorme quantité. Si le tonnerre est accompagné de brouillards, il y aura beaucoup de décès et les vents seront d'une force telle que les arbres seront abattus, les murs détruits et les fruits perdus ; de nombreux assassinats seront commis et une grande mortalité éclatera chez les femmes de condition libre.

Mois de Yeliz ¹.

S'il tonne dans le courant de la première moitié de ce mois, les raisins seront atteints d'une maladie ; les prix deviendront très élevés ; les sources tariront ; une épidémie de petite variole se déclarera en Afrique, dont plusieurs cas seront suivis de décès ; le sultan traitera ses sujets avec iniquité ; les femmes enceintes seront rares et presque tous les gens seront atteints d'un rhume de cerveau.

S'il tonne pendant que la lune se trouve dans la constellation zodiacale « *Es-Sarahân* » ², les denrées alimentaires seront à discrétion ; il y aura beaucoup de pluie ; une grande mortalité éclatera en Chine ; presque tous les gens du pays où la foudre est tombée seront atteints d'ophtalmie.

Si ce tonnerre est accompagné de brouillard, tous les fruits périront ; si les grondements de la foudre sont faibles, les blés seront abondants, mais il y aura beaucoup de morts dans l'année parmi les personnes, les bœufs, les moutons et les chameaux ; il y aura également un grand nombre d'assassinats dans les villes de la côte ; les voleurs et les coupeurs de routes deviendront fort nombreux, le voisin trahira son voisin ; les pluies deviendront rares et une grande hausse se produira.

S'il tonne dans le courant des jours désignés et que la lune marche vers son déclin, il y aura des ouragans qui amèneront les sauterelles. Si, au contraire, il tonne et que la lune marche vers sa plénitude, c'est le contraire de ce que nous avons dit qui se produira.

Si le soleil et la lune ou l'un d'eux s'éclipse dans le courant de ce mois, des

1. Juillet.

2. Le Cancer.

guerres éclateront entre les non-musulmans et les hypocrites, et la sécurité sera un vain mot, particulièrement à la campagne, prends garde.

On dit aussi que s'il tonne dans le courant de la première moitié de ce mois, il y aura peu de femmes enceintes ; les pèlerins seront pillés dans le désert ; les chevaux deviendront très rares ; la famine s'étendra sur tout le continent ; un prétendant apparaîtra au Maroc et gagnera tout le *Sous* ; mais il commettra des injustices et la mort l'enlèvera.

S'il tonne dans le courant de la deuxième moitié de ce mois les descendants des Romains prendront la mer pour aller attaquer les musulmans qui habitent les villes de la côte, mais Allah accordera aux musulmans la victoire ; la tromperie prendra une grande proportion, puis tout rentrera ensuite dans l'ordre ; cependant peu de temps après une guerre éclatera entre les descendants des Romains et les musulmans, et ces derniers sortiront vainqueurs ; beaucoup d'hommes et de chevaux trouveront la mort à cause de cette guerre. Après cela, il y aura beaucoup de biens et tout deviendra à bon marché.

Mois de Ghocht ¹.

S'il tonne pendant les premiers jours de ce mois, il y aura beaucoup de maladies, les prix deviendront chers, le sultan traitera ses sujets avec injustice, les savants aussi traiteront avec peu d'égards les gens qui leur sont inférieurs ; pour cette raison, les gens se tueront entre eux ; de forts vents souffleront ; les fruits deviendront rares ainsi que les herbes ; une forte hausse de prix se produira aussi bien en Orient qu'en Occident ; les bestiaux et les bêtes de somme périront par suite de la faim et la soif ; la famine sera tellement accentuée que de nombreux avortements seront provoqués.

S'il tonne le premier de ce mois et que la lune se trouve dans la constellation zodiacale « *le lion* » il y aura beaucoup de brouillard et de neige, dans l'année suivante de nombreuses maladies seront constatées ; les fruits seront rares. Quelques-uns disent que l'année suivante sera meilleure ; des sauterelles apparaîtront dans certaines régions ; les sujets seront traités avec beaucoup d'iniquités. On dit aussi que s'il tonne dans la première moitié de ce mois, les maisons de ces villes se trouvant dans la région où la foudre est tombée seront détruites par les ouragans ; la fièvre fera également son apparition dans le courant de la saison d'automne ; une grande mortalité décimera presque tous les enfants en bas âge du sexe masculin.

S'il tonne pendant ces jours et que la lune marche vers sa plénitude, il y aura beaucoup de vent ; s'il tonne au contraire pendant ces jours et que la lune marche vers son déclin, il y aura beaucoup de biens. Si un tremblement de terre se produit dans le courant de la première moitié de ce mois, il y aura beaucoup de décès parmi les gens sans aveu ; si la lune ou le soleil s'éclipse au cours de cette période, s'il tonne dans le courant de la deuxième moitié de ce mois, il y aura beaucoup de biens durant toute l'année ; la récolte des olives sera bonne ; les prix seront moyens ; les bestiaux se porteront bien et toutes les récoltes seront rémunératrices.

1. Août, corruption du latin augustus

Mois d'Achtembir ¹.

Les gens d'expérience disent que s'il tonne les premiers jours de ce mois les sujets se révolteront contre leur sultan en Orient; une épidémie de variole se déclarera dans la ville où la foudre sera tombée.

Ce fléau n'atteindrait que les enfants; et tout enfant atteint sera un enfant perdu. Les nouvelles venant du côté de la mer seront très nombreuses.

S'il tonne le premier jour de ce mois et que la lune se trouve dans la constellation zodiacale « *l'Epi* », cela indiquera qu'un sultan sera détrôné; quelques-uns disent au contraire que ce phénomène sera suivi de la mort d'un grand personnage et après cela la sécurité serait établie.

Les fruits deviendront rares; des troubles très graves seront signalés chez les peuples nomades; des destructions nombreuses auront lieu sur bien des points du Maroc sans aucune raison; le sultan et les gens qui habitent loin iront se réfugier chez l'ennemi. Des tumultes graves éclateront partout et donneront naissance à une grande haine qui séparera le fils du père et le frère d'avec son frère et l'ami désavouera son ami; des vols incalculables seront commis dans des maisons, des magasins et des jardins; une anarchie absolue régnera dans le Maroc et plusieurs tribus seront tuées à coup de sabre; les mauvaises nouvelles seront en grande quantité et l'année qui suivra cet événement sera très pluvieuse.

S'il tonne le sixième ou le quatorzième jour de ce mois, les gens de la ville auront tout espèces de biens; quant à ceux qui habitent la campagne ils seront très malheureux et auront grande peur.

S'il tonne le premier jour de ce mois, alors que la lune n'a pas encore atteint sa plénitude, il y aura beaucoup de décès et s'il tonne pendant que la lune marche vers son déclin, il y aura beaucoup de biens.

Si le soleil s'éclipse dans le courant de ce mois, une grande famine se déclarera au Maroc, de nombreuses guerres auront lieu également dans ce pays. Si un mouvement sismique se produisait dans le courant de ce mois, une grande mortalité atteindrait les animaux domestiques de toutes sortes.

S'il tonne dans le courant de la dernière moitié de ce mois, l'année sera bonne mais une hausse de prix se produira dans le milieu et vers la fin de cette année. Si la foudre est tombée dans un pays du côté du Nord, l'année sera meilleure que la précédente; les pays montagneux seront très fertiles; le sultan traitera avec tyrannie ses sujets et les juifs; nombre d'avortements auront lieu.

Mois October ².

Les gens d'expérience qui se sont occupés de cette science disent que s'il tonne dans le courant de la première moitié de ce mois et que la lune marche encore vers sa plénitude ou plutôt qu'elle se trouve dans la constellation zodiacale « la *Balance* », il y aura peu d'eau dans les sources, mais le niveau d'eau dans les puits montera; plusieurs meurtres seront commis dans certaines villes; la famine fera son apparition chez une partie des nomades et par suite une grande quantité de vols sera accomplie; après cela de nombreux nuages successifs éclateront en pluie, un grand mouvement sera partout signalé à cause de la haine, de l'hypocrisie,

1. Septembre, corruption du latin september.

2. Octobre, corruption du latin october.

des dissensions, de la fornication et du libertinage ; une grande inimitié éclatera entre les Arabes et les Kabyles.

S'il tonne seulement le 14^e jour pendant tout ce mois, l'année sera fertile et s'il tonne un autre jour du mois que le 14^e jour, il arrivera ce que nous avons dit plus haut ; une grande crainte sera ressentie par tous les gens au point qu'ils chercheront refuge dans les lieux fortifiés.

S'il tonne le premier jour de ce mois et que la lune marche encore vers son apogée, cela indiquera la tromperie et la trahison ; s'il tonne au contraire pendant que le mois marche vers son déclin, il y aura beaucoup de biens ; si le vent souffle ou que la lune ou le soleil s'éclipse dans le courant de ce mois, plusieurs sultans arabes seront remplacés. S'il tonne dans le courant de la dernière moitié de ce mois, une hausse de prix se produira pour toutes sortes de choses, tels que fruits, céréales, etc... ; les maladies deviendront nombreuses ; les gens qui veulent s'instruire seront aussi nombreux.

Mois de Noubér ¹.

Les gens d'expérience disent que s'il tonne le premier jour de ce mois, une grande cherté se produira sur tous les points du monde, une grande maladie sévira chez les enfants ; les montagnes se couvriront de neige ; plusieurs guerres éclateront en pays non musulmans et une justice exemplaire règnera en pays d'*Islam* ; dans le courant de cette année, les descendants des Romains abandonneront les pays musulmans. S'il tonne le premier jour de ce mois et que la lune se trouve dans la constellation zodiacale « le *Scorpion* », la disette se déclarera dans la région où la foudre est tombée ; de nombreux cas de maladies suivis de décès seront enregistrés ; plusieurs tremblements de terre auront lieu dans le *Hidjâz* ; les fruits de la saison d'été pourriront.

S'il tonne le premier jour, pendant tout ce mois il y aura peu de pluie ; s'il tonne pendant d'autres jours que les jours mentionnés plus haut, l'année sera bonne ; beaucoup de troubles seront causés en Afrique par un prétendant auquel se joindront les tyrans et les scélérats, néanmoins Dieu les punira et une grande division entre Africains se produira parmi eux.

S'il tonne le premier jour de ce mois et que la lune marche vers sa plénitude, il y aura beaucoup de décès ; il est dit aussi que ces décès seront produits par un vent de peste, que les céréales se vendront à bon marché dans le courant de l'année et que la famine disparaîtra.

S'il tonne le premier jour de ce mois et que la lune marche vers son déclin, il y aura beaucoup de céréales et de toutes autres choses, mais un grand nombre de décès se produirait si la lune ou le soleil s'éclipsait dans le courant de la première moitié de ce mois et il y aurait beaucoup de pluie et le froid serait très vif.

S'il tonnait dans le courant de la deuxième moitié de ce mois, plusieurs guerres éclateraient entre les Arabes et les Kabyles, puis ils feraient la paix ; Dieu leur enverrait ensuite la peste, puis il les comblerait de ses grâces et jetterait sa *baraka* sur les céréales ; il y aurait également beaucoup de décès parmi les notables.

Mois de Detseember ².

Les gens qui se sont occupés de cette science disent que s'il tonne le premier

1. Novembre, corruption du latin *novembris*.

2. Décembre, du latin *december*.

jour du mois de décembre, le froid sera très vif; il y aura beaucoup de pluies, l'année sera fertile en tout, même l'herbe au printemps; les vêtements se vendront à très bon marché.

S'il tonne le premier jour de ce mois et que la lune se trouve dans la constellation zodiacale « le *Sagittaire* », les céréales vertes diminueront puis elles reprendront; de nombreux grands personnages des villes et de la campagne mourront; les nouvelles vraies et fausses deviendront nombreuses. Il y aura beaucoup de malades dans le pays où la foudre sera tombée pendant l'hiver; la fornication se pratiquera sur une grande échelle vers la fin de cette année; un mauvais vent soufflera; des troubles se produiront sur certains points; le chef des pays subira un mauvais moment à la fin de l'année par suite d'une maladie.

S'il tonne le 5, le 6 ou le 11 de ce mois et qu'il ne tonne aucun autre jour pendant tout ce mois, l'année sera fertile et il y aura beaucoup de biens et de *baraka*; s'il tonne un autre jour que les trois jours sus-indiqués et que la lune marche vers sa plénitude et que les grondements de la foudre soient très forts, l'année sera fertile et les gens vivront dans la tranquillité la plus absolue.

S'il tonne pendant un autre jour que le 5°, le 6° ou le 11° de ce mois et que la lune marche vers son déclin, l'année sera très mauvaise; il est dit aussi qu'un prétendant apparaîtra en Orient et causera une terreur effrayante.

Si la lune ou le soleil s'éclipse dans le courant de ce mois, les Musulmans seront très heureux et aucun Musulman ne sera l'objet du moindre sévice.

S'il tonne dans le courant de la deuxième moitié de ce mois, les chameaux et les bêtes de la race bovine se porteront bien; les commerçants réaliseront des bénéfices et le sultan marchera vers les rebelles.

Il est dit aussi que s'il tonne dans le courant de cette période, le froid sera très vif et de violents vents souffleront vers la fin de l'année qui inspireront aux gens beaucoup de crainte.

NOTES SUR LES PRINCIPALES CIRCONSTANCES

DE LA VIE D'UN TOMBOUCTIEN

Par M. A. DUPUIS-YAKOUBA (Tombouctou).

La naissance.

Pendant la durée de la grossesse de son épouse, le mari doit toujours enlever son pantalon après le coucher du soleil. Déroger à cet usage serait mettre en danger les jours de la mère et en tout cas rendre l'accouchement très difficile.

Quand le moment de la délivrance approche, la mère se fait ou se fait faire des massages sur le ventre avec de l'eau tiède et du beurre de karité.

La mère accouche à genoux sur le sable, les mains appuyées sur le sol. Quelques matrones l'assistent et remplissent le rôle de sage-femme.

Il est déshonorant pour une femme de se plaindre et de gémir pendant les douleurs de l'enfantement. Tout au plus lui permet-on d'appeler Dieu à son aide : « *Ya latifou!* ô toi, le bon, le bienveillant! »; les matrones répondent : « *Ya karimou!* ô toi, le noble, le généreux! ».

Les douleurs qui précèdent la délivrance sont désignées d'un nom générique : *tam-tam* (piétiner). Image qui représente exactement l'effet des souffrances que la femme endure.

Lorsque l'enfant se présente, une des matrones applique un tampon, fait d'un chiffon roulé, sur l'anus de la patiente afin, dit-on, d'obliger l'enfant à prendre la voie normale.

On ne reçoit pas le nouveau-né, il tombe sur la couche épaisse de sable, disposée à cet effet.

La mère est relevée et assise le dos appuyé au mur de la case, pendant qu'on procède à la toilette de l'enfant. Souvent on fait à celui-ci des insufflations dans le nez et la bouche pour mettre en marche le jeu des poumons. Le cordon ombilical est coupé à quelques centimètres du corps. On masse la tête de l'enfant; on lui frotte le nez en l'allongeant; on le passe trois fois dans la fumée d'un parfum, comme la myrrhe « *albarkanté* » et on le soulève à bout de bras en le lançant un peu en l'air et en le recevant dans les mains. Cette cérémonie, qui se renouvelle, d'ailleurs, chaque jour, a pour but d'éloigner les mauvais génies.

Sous la couche du nouveau-né ou sous son oreiller on place un couteau. La jeune mère tiendra toujours à la main ce couteau quand l'enfant n'est pas couché. C'est encore contre les mauvais « *djinn* » et les sorts qu'on pratique cet usage.

Lorsque la femme doit accoucher pour la première fois, elle se rend dans la maison d'une de ses parentes. La coutume, en effet, ne lui permet pas d'accoucher dans la demeure de son époux.

Pendant quarante jours, la jeune mère reste dans une case, sans changer de vêtements. Toutefois les matrones la lavent chaque jour.

Le mari, le père, prévient ses parents, ses amis, ses *Kondey*¹, de la naissance de

1. Membres de l'association dont il fait partie.

son enfant. Ceux-ci lui envoient un cadeau, moutons et kolas. Pendant les huit premiers jours, la mère ne doit manger que de la viande de mouton bouillie et du « *Gousoum* » (bouillie de mil).

Les parents de l'enfant font aux amis de la famille des cadeaux de kolas, de poudre et d'encens.

Imposition du nom.

Huit jours après la naissance de l'enfant on procède à l'imposition du nom. Jusque-là on lui donnait un nom spécial : « *Ouisi-ouisi* », de même on continuera à l'appeler « *Idje tjirey* » « enfant rouge », pendant les cinq ou six premiers mois.

Les parents, amis et invités se réunissent de bon matin à la demeure du père. Celui-ci propose deux noms. Le plus ancien ou un marabout attribue ces deux noms à deux rosaires différents. Un homme ou un enfant porte à la mère les deux rosaires. Elle en désigne un au hasard qu'on rapporte aussitôt aux hommes assemblés. Le nom indiqué par le rosaire est proclamé et communiqué aux femmes qui l'accueillent avec des *you-you* joyeux.

On récite alors la *fatihah* (préface du Coran) et les assistants souhaitent à l'enfant de répondre à son nom. On ajoute encore cet autre vœu : « Puisse-t-il un jour être battu à cause d'un frère ou d'une sœur à venir ».

Des agapes terminent la fête.

Un barbier vient raser la tête de l'enfant et il lui fait aux coins des yeux trois petites incisions verticales d'un centimètre environ de longueur.

Les amies et les parentes viennent féliciter la mère. Elles se marquent le front et le nez d'un trait jaune avec une composition appelée « *Tadara* », C'est un mélange de différentes poudres : safran, écorce du fruit du palmier de la Thébàide, racines odorantes, etc., délayées dans un peu d'eau.

Le quarantième jour après la naissance de l'enfant on procède à la purification de la mère. Les matrones lui enlèvent les vêtements qu'elle a conservés depuis sa délivrance et elles lui font des ablutions générales. Elle prend ensuite des vêtements propres.

Si elle a accouché pour la première fois on la conduit en pèlerinage aux différentes mosquées et tombeaux des saints. On la mène ensuite à la demeure de son époux, avec lequel elle n'a d'ailleurs pas eu de commerce charnel depuis quarante jours même si elle a accouché sous son toit.

A partir de ce moment la jeune mère reprend les usages de la vie commune et rend des visites à ses parents et à ses amies.

L'enfant est allaité par sa mère.

Deux fois par jour on lui fait absorber de force du beurre frais ; au bout de quelques mois on ajoute une bouillie très claire de farine de mil ou de blé.

Il n'y a pas de berceau ; une simple couverture pliée et disposée sur une natte auprès de la mère sert ordinairement de couche au nouveau-né.

Aussitôt que l'on juge que ses reins sont suffisamment solides, on assied l'enfant dans le fond d'une calebasse et, avec des linges enroulés autour de lui, on le maintient dans cette position une heure ou deux par jour.

Une autre position à laquelle l'enfant est soumis consiste à le fixer, à cheval, sur le dos de la mère ou d'une autre personne au moyen d'un pagne attaché sous les aisselles de la porteuse. On le familiarise de bonne heure avec ce mode de transport, en le couchant à plat ventre sur un coussin sur lequel il est maintenu comme sur les hanches d'une personne.

Le sevrage n'a lieu qu'à l'âge de vingt mois environ ; pour éloigner l'enfant,

la mère s'applique sur les seins une couche de terre rouge ou encore quelques mèches de cheveux. L'enfant supporte d'autant plus facilement cette privation du sein maternel qu'il se nourrit depuis longtemps déjà de la nourriture commune.

Circoncision.

Autrefois la cérémonie de la circoncision avait lieu sous des abris en paille auprès d'une mare (*bangou*); d'où l'expression : *a hirow bangou*, il est entré dans la mare, il est circoncis.

Aujourd'hui elle a lieu dans une maison quelconque de la ville.

Les enfants sont généralement circoncis vers l'âge de huit à dix ans.

Quand un notable ou un habitant assez à l'aise a un fils à faire circoncire, il réunit ordinairement tous les autres enfants du même âge de son quartier. Il les héberge dans une de ses maisons.

Les enfants se choisissent un chef (*Ba Falanga*), et une reine (*Ba Falanga wendé*). Ce chef et cette reine sont des fils de familles riches qui — honneur oblige — supporteront en grande partie les frais de nourriture des enfants pendant les quatorze jours de leur internement.

L'opération se fait le premier jour. Ce sont les barbiers qui en sont généralement chargés. Toutefois une famille peut inviter un notable ou un parent à la pratiquer sur son fils.

Le premier circoncis est le *Ba Falanga* puis le *Ba Falanga wendé*, ensuite les autres enfants.

Le dernier opéré est appelé : *Koro*, abréviation de : *Kokoro*, dernier.

L'enfant est assis sur un mortier à mil; l'opérateur saisit le prépuce en l'étirant un peu; il le pince entre les deux branches d'un petit bois fendu, pour protéger l'extrémité du gland; puis il tranche la peau avec un rasoir ou des ciseaux.

C'est une grande honte pour l'opéré de proférer une plainte, de pousser des cris ou même de pleurer.

Immédiatement on applique sur la plaie de la poudre de charbon de bois et de kola ou bien une gousse de *Bani* (goniakié) écrasée.

Chaque jour, des bains de sable brûlant aident à la cicatrisation.

Les deux premiers jours, les enfants n'ont pour nourriture qu'une bouillie de farine de blé ou de mil.

A partir du troisième jour, armés de l'arête d'une feuille de palmier nain, les enfants frappent le sol en cadence, en chantant et en agitant des cauris dans une petitealebasse.

Ces chants sont généralement une série d'injures contre l'impur prépuce et contre ceux qui ne sont pas circoncis.

La nourriture se compose alors de viande rôtie, de riz ou de mil.

Le huitième jour on procède à une ablution générale et chaque jour ensuite les enfants se lavent.

Le quinzième jour enfin ils sortent.

Ils revêtent des vêtements blancs, se parent d'une calotte rouge, d'amulettes, etc.

Pendant les deux jours qui suivent leur sortie, ils rendent visite aux parents du *Ba Falanga* et du *Ba Falanga wendé*, chez lesquels ils passent la journée.

Les jours suivants, ils vont, conduits par leur opérateur, faire des visites à leurs propres parents, à leurs amis, et recevoir des cadeaux.

Le propriétaire de la maison où a eu lieu l'opération doit donner à chaque opérateur un pantalon et un boubou.

L'excision des filles est abandonnée à Tombouctou et dans les villages voisins. Des accidents mortels survenus il y a environ une soixantaine d'années ont fait interdire cet usage, non obligatoire d'ailleurs.

Partout ailleurs, elle se pratique encore et quelquefois des parents zélés envoient leurs filles, pour y subir l'opération, chez des parents ou amis à Saraféré ou à Djenné.

Mariage.

Le jeune homme ayant fixé son choix, ses parents font les premières démarches. Elles consistent dans l'envoi de quelques noix de kola.

Si le jeune homme est agréé, les parents de la jeune fille renvoient à leur tour quelques-unes des noix de kola reçues. On discute ensuite le montant de la dot (*Idjey alman*) à fournir par le mari, les conditions du mariage, et l'on fixe la date de la cérémonie.

Au jour dit, après la prière du maghreb, les parents et les invités se réunissent à la demeure de la jeune fille. Ils se font indiquer le montant de la dot et montrer les cadeaux envoyés par le futur. On récite ensuite la *fatiha* et l'on se sépare en souhaitant aux nouveaux époux toutes sortes de bonheur : *A ma hinsa!* ou *Yerkoy ma hinsa ga!* que Dieu arrange cette union! qu'il lui donne ce qui la rendra prospère!

Ordinairement la jeune femme n'est conduite à son mari qu'à une date ultérieure, quelquefois après plusieurs années.

Quand le mari désire qu'on lui amène sa femme, il envoie les vêtements blancs que celle-ci doit revêtir pour venir chez lui. Il fixe alors la date définitive, après des pourparlers avec les parents.

Ce jour-là, à la nuit tombante, on va chercher la mariée, parée pour la circonstance de chaussures, d'un pagne, d'une robe et d'un voile blancs, les cheveux tressés suivant la mode officielle des femmes mariées, et en grande pompe on la mène à sa nouvelle demeure. La jeune femme doit, sous peine d'être déconsidérée, pousser des lamentations et n'avancer que par force.

Pour la jeune fille mariée pour la première fois, ces pleurs signifient l'appréhension de la vie nouvelle et le regret de quitter la maison paternelle. La première nuit pour elle est un grand événement. La ville entière va apprendre si elle a su garder sa virginité. En effet, la perte de celle-ci sera signalée par des coups de fusil et des *you-you* joyeux. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si elle n'a pas su garder ce trésor, un silence significatif le révélera à tous.

Des matrones, d'ailleurs, sont à l'affût dans la maison voisine pour venir constater et publier le résultat de l'épreuve. Elles sont prêtes à apporter à la nouvelle femme des boissons réconfortantes telles que lait, *dôn* (farine de mil délayée dans de l'eau et du lait).

Le mari, du reste, doit disparaître aussitôt sans être vu, fut-ce même par les terrasses, sous peine d'une amende d'un sac de riz à payer aux matrones. Celles-ci, le matin venu, s'en vont montrer le pagne souillé à la famille et aux amis.

Pendant trois jours, les époux restent dans des maisous distinctes, voilés entièrement, sur une estrade où ils reçoivent les félicitations et les vœux de leurs amis. Chaque soir, l'époux et l'épouse sont reconduits solennellement à leur demeure commune.

Puis le quatrième jour, l'époux parcourt les principaux lieux saints : mosquées, tombeaux de saints personnages de la ville.

Dans la classe riche, la mariée n'est conduite à son époux que lorsque celui-ci,

par l'intermédiaire de ses amis, s'en est, en quelque sorte, emparé de force. C'est la *dafoua*. Pour cela, vers midi, ceux-ci, armés de fusils, se rendent au son des tambours et des tam-tam à la demeure de la mariée. Ils essaient d'y pénétrer en simulant une attaque à coups de fusil. Les parents et amis de la jeune femme résistent et ripostent en défendant l'entrée de la maison. La lutte se termine lorsqu'un des assaillants a réussi à entrer ou à jeter dans l'intérieur un objet quelconque appartenant au mari. Le soir l'épouse est amenée à son époux.

Parfois la lutte dure plusieurs jours.

Certains Arabes épousent des enfants de dix à douze ans. Les cérémonies ordinaires ont lieu ; l'enfant vient dans la demeure de son mari qui la gardera et l'entreliendra jusqu'à sa nubilité.

Les *arma*, descendants des marocains de l'armée de Djouder, font monter la femme sur un cheval pour la conduire à son mari.

Le divorce est une chose courante. Il est assez rare, en effet, de trouver une femme n'ayant jamais eu qu'un mari. La loi coranique préside entièrement à ces ruptures de mariage.

Funérailles.

Ici encore les rites sont coraniques.

Aussitôt après le dernier soupir, on lave le défunt et on l'ensevelit dans une étoffe blanche formant capuchon, puis on l'enveloppe dans une natte de palmier.

Les femmes poussent des cris et pleurent. Les hommes se rassemblent à la maison mortuaire. Les fossoyeurs se rendent à l'un des cimetières de la ville et commencent à creuser la fosse. Celle-ci a à peine un mètre cinquante de profondeur. Parfois on bâtit une sorte de caveau en pierres ou en briques sèches.

Le mort est porté sur les épaules, étendu sur une civière et, à pas rapides, est transféré au lieu de la sépulture. En passant devant l'une des mosquées, on s'arrête le temps de réciter une courte prière.

Après l'enterrement, les hommes reviennent saluer les gens de la famille réunis à la demeure du défunt. Pendant sept jours, vers cinq heures du soir, les parents et les amis viennent s'asseoir dans la rue auprès de la maison et restent en silence pendant une demi-heure environ.

Les femmes du défunt gardent le deuil pendant cinq mois et quinze jours. Elles ne sortent pas et ne parlent à personne autre qu'aux gens de la maison. Leurs amies viennent leur faire des visites de condoléance. Si quelqu'un vient les saluer et qu'il ne se trouve personne pour répondre, elles frappent sur une calebasse ou un plat en bois avec un couteau. Elles ne peuvent voir une femme mariée dont l'époux est vivant. Elles portent une coiffure spéciale qui ne peut être faite que par une jeune fille.

Les femmes ne vont jamais aux cimetières où les tombes, d'ailleurs, ne sont marquées que par quelques pierres et des épines destinées à empêcher les chacals et les hyènes de les violer.

Dans la chambre mortuaire on allume une lampe pendant quarante jours. S'il s'agit d'un enfant, la lumière n'est entretenue que pendant sept jours.

Pendant les quarante jours on fait des aumônes de couscous ou de *dôn*.

Puis on va réciter des passages du Coran et des prières à la demeure du défunt.

A la mort d'un vieillard de près de cent ans, on remplace les pleurs et les gémissements par des tamtams et des *you-you*, pour rendre grâces à Dieu de lui avoir accordé une aussi longue existence.

LES TENDA

(KONIAGUI, BASSARI, BADYARANKÉ)

DE LA GUINÉE FRANÇAISE

Par M. A. DELACOUR (Guinée française) (suite).

Décès.

La mort et la maladie ne sont pas considérées par ces indigènes comme des événements naturels et normaux ; elles sont toujours, d'après eux, le résultat d'un accident provoqué par l'intervention d'une divinité ou d'un génie quelconque (*reben*), sollicité ou non par les maléfices d'une tierce personne. Normalement, ils considèrent qu'ils ne devraient pas mourir, même dans le cas d'extrême vieillesse. Ceux d'entre eux qui parviennent à un âge avancé sont tenus pour avoir réussi à déjouer les mauvais esprits ; bien plus, ils sont parfois réputés comme ayant des intelligences avec eux et, lorsqu'ils meurent, on dit généralement que ce sont leurs ancêtres qui les ont rappelés à eux, et, dans ce cas seulement, l'enterrement est accompagné d'une fête particulière et de danses.

Lorsqu'un individu est gravement malade, il est soigné uniquement par ses parents ou ses amis très intimes ; les autres n'aiment pas beaucoup s'en approcher et l'entrée de la case est interdite aux enfants. Les parents le soignent de leur mieux et leur premier soin est de faire des sacrifices aux divinités et de les consulter sur les causes de la maladie. Une divinité fréquemment consultée est un *igwar* qu'il importe de ne pas confondre avec la divinité protectrice du village, qui porte le même nom. Cet *igwar* est constitué par deux tiges de métal, l'une de fer et l'autre de cuivre ; elles ont quelques centimètres de longueur et sont liées ensemble. Il se transmet de père en fils. Un des modes de procéder à son égard est le suivant : le suppliant se place à terre à l'entrée de sa case, sur le seuil de la porte, et se mettant à genoux à l'extérieur, il arrose l'*igwar* avec l'eau d'une petitealebasse qu'il tient à la main ; il répète ses aspersion jusqu'à épuisement de l'eau de laalebasse en décrivant son mal et en demandant la guérison. Lorsque la supplication est terminée, le malade incline la tête en avant et, prenant l'*igwar* de la main droite, il lui fait faire le tour de sa tête ; il se relève ensuite et va le replacer dans sa case.

Les victimes offertes aux différentes divinités sont proportionnées au mal et à la fortune du malade ; ce sont, le plus souvent, des poules, des chèvres et des moutons, mais la victime n'est jamais un mouton lorsqu'il s'agit d'une femme. Ils lisent la réponse en examinant la couleur et la forme des organes internes de la victime, principalement des testicules, des reins et du cœur. Une fois la cause de la maladie réputée connue, ils agissent pour apaiser le *reben* qui en est cause ou bien pour combattre les maléfices de la personne qui est soupçonnée de l'avoir provoquée. Très souvent, pour soustraire le malade à cette influence néfaste, on le change de village ; les soins d'ordre purement médicaux, pour n'être pas négligés, n'en sont

pas moins considérés par eux comme étant d'ordre secondaire. Si, malgré tous les sacrifices faits et tous les soins prodigués, le malade succombe, le défunt est laissé dans sa case, tandis qu'au dehors retentissent les cris des femmes de la famille et du voisinage; le parent qui l'assistait le plus particulièrement appelle les voisins et envoie chercher les autres parents, toujours à l'exclusion des enfants. S'il s'agit d'une femme, les personnes de son sexe seules peuvent entrer dans la case; mais que ce soit un homme ou une femme, le lavage du cadavre est fait sans retard par de vieilles matrones avec de l'eau fraîche et pure et sans savon; après le lavage, le défunt est autant que possible enveloppé dans un grand pagne, puis replacé sur son lit.

Il restera dans cette position jusqu'au moment où la fosse sera terminée; ce dernier travail est toujours exécuté par des hommes. On détruit ce même jour la représentation d'une divinité appelée *oungher*, qui est censée habiter dans une torche d'herbes sèches et que l'on place dans le toit de la case; tout le monde en possède une. Lorsque toutes ces formalités ont été accomplies, on sort le cadavre pour procéder à un acte très important: l'interrogatoire du défunt. Il s'agit de lui faire dire les causes de sa mort; la mort étant en effet un événement anormal, il est utile aux survivants d'en connaître la cause afin de pouvoir l'éviter eux-mêmes à l'occasion. On l'étend sur une civière formée de branches d'arbre et recouverte d'une natte; quatre hommes, non mariés, la prennent et la chargent sur leur tête. Un vieillard se place devant et parle à haute voix au défunt en lui posant diverses questions: qui l'a fait mourir? est-ce un *reben* ou les maléfices d'un de ses ennemis, et pourquoi s'est-il attiré leur vengeance? Le cadavre étendu sur la civière donne ses réponses en faisant osciller les porteurs qui le soutiennent; répond-il à la question posée, il entraîne les porteurs dans un mouvement d'avant pour exprimer l'affirmative et d'arrière pour exprimer la négative. Le défunt n'est dispensé de cet interrogatoire que dans trois cas: lorsqu'il est décédé des suites de blessures reçues ou de la variole ou de la lèpre (*mbie*). Pour le chef de village, on ne se borne pas à ces simples questions; on lui fait visiter une dernière fois son village et on l'arrête devant chaque groupe de cases; on lui fait en outre désigner les bœufs dont il désire le sacrifice, on lui demande des indications sur le choix de son successeur s'il ne l'a désigné de son vivant, enfin on l'interroge sur l'avenir du village. Quelquefois, pour vérifier s'il ne dupe pas ses interlocuteurs, on le fait rechercher un objet caché à l'avance ou bien on lui demande si un tel est dans l'assistance et, s'il n'y est pas, quelle est la cause de son absence. D'après les résultats de son interrogatoire, Pata Tougané, chef de la circonscription de Bantank, décédé en novembre 1908, aurait été victime du *Sameni*, génie protecteur de son village. La divinité en question lui avait, paraît-il, demandé précédemment un sacrifice humain, auquel le chef n'avait pas voulu consentir: ce refus avait causé sa perte. Il n'est pas superflu d'expliquer que, par sacrifice humain, les *Koniagui* n'entendent pas forcément qu'une victime humaine sera égorgée devant l'endroit qui est censé être habité par la divinité, mais aussi que l'on fera périr un être humain par maléfice, ou d'une autre façon, à son intention. Dans le cas présent, le génie se serait vengé sur celui qui avait refusé de le satisfaire.

Les porteurs font osciller le cadavre sans s'en rendre compte et d'une façon tout à fait inconsciente, avec une entière bonne foi. « Lorsque j'étais jeune homme, « raconte un *Koniagui*, je croyais que les réponses étaient combinées à l'avance et « qu'il ne s'agissait que de supercheries; un jour, il m'arriva d'être désigné comme « porteur d'un cadavre à interroger: je m'entendis à l'avance avec trois de mes « camarades qui avaient été désignés en même temps que moi; il fut convenu que, « quelles que fussent les questions posées, nous resterions fermes pour empêcher

« tout mouvement du cadavre ; toutes ces belles résolutions ne servirent à rien ; « dès la première question, malgré les efforts que nous fîmes tous quatre pour « nous retenir, le cadavre nous entraîna très nettement en avant sans que nous « fussions pour rien dans le sens de la réponse faite ».

L'interrogatoire achevé, on transporte le cadavre près de la fosse, qu'entourent de vieilles femmes qui, en étendant des pagnes en cachent la vue aux assistants. Les femmes sont enterrées de préférence dans un grand pagne bleu si les parents en ont la possibilité, sinon elles sont étendues nues dans la fosse préalablement tapissée d'une natte ; leur tête est tournée du côté du soleil couchant. Les hommes sont ensevelis complètement nus, on ne leur laisse que l'*ipog* ; comme les femmes, ils sont étendus dans la position couchée, mais la tête tournée du côté du soleil levant. Les chefs sont enterrés dans la position assise. A côté du mort, on place la petitealebasse dont il se servait habituellement pour boire, sa tabatière, sa cuiller à tabac, ses anneaux de bras, et en général tous les objets dont il avait coutume de se servir.

On enterre toujours à côté du village et, assez souvent, surtout lorsqu'il s'agit des chefs, devant l'emplacement de la case ; il n'existe aucun endroit analogue à nos cimetières ou qui soit uniquement réservé à cet usage. L'individu trouvé mort dans la brousse est enseveli sur place.

Le fer de la pioche qui a servi à creuser la fosse est soigneusement lavé et le manche de l'outil est abandonné sur les lieux. Après l'enterrement, tous les assistants vont se laver. Cette horreur et cette crainte du contact de tout ce qui a pu approcher le mort ne s'arrête pas là ; le sol de la case du défunt est immédiatement et soigneusement raclé avec les débris d'un vieux canari cassé, puis on balaye et on jette le tout.

L'emplacement des tombes est très reconnaissable, pendant les premières années qui suivent le décès tout au moins ; au-dessus du cadavre, les *Koniagui* fixent la partie supérieure de la paroi de l'habitation du défunt ; on dirait que la case tout entière est ensevelie et qu'il n'en dépasse que le sommet. Chez les *Bassari*, l'emplacement des sépultures est marqué d'une façon identique, mais ils n'emploient pas les débris de la case à cause de ses trop grandes dimensions, ils construisent sur la tombe la partie supérieure d'une case en réduction. L'examen d'une sépulture révèle le sexe et, dans une certaine mesure, l'âge du défunt ; la pointe du toit qui surmonte la tombe des femmes supporte le rouleau d'écorces assouplies dont elles se servaient pour porter les fardeaux sur la tête. L'emplacement de la tombe des enfants des deux sexes, jusqu'au moment de l'excision pour les jeunes filles, et de l'installation de leur case près du chef pour les garçons, est simplement marqué par un canari en terre dont le col et l'ouverture sont enterrés dans le sol.

Une cérémonie d'une importance capitale et qui suit l'enterrement de plus ou moins près, sans qu'aucun délai soit rigoureusement fixé, est l'offrande de bière de mil au défunt ; elle peut aussi bien avoir lieu quelques jours que quelques semaines après le décès. Il semble bien que, jusqu'à ce moment, le défunt n'est pas considéré comme mort réellement : on ne s'occupe pas de sa succession et on lui conserve sa case ; s'il s'agit d'un chef, on ne se préoccupe nullement dans le village de lui trouver un successeur ; dès la tombée de la nuit, tous les jeunes gens qui habitaient autour de sa case viennent monter la garde en armes sur le lieu de sa sépulture. Lorsque la bière de mil est prête, on en répand une partie dans la case même du défunt et non pas sur le lieu de sa sépulture. Le mil nécessaire à la confection de cette bière est fourni par les parents et les amis du défunt. Après cette première offrande, on détache le toit de la case du mort et on le place sur sa

tombe, la partie inférieure de la paroi et les piquets qui la soutenaient sont dispersés dans la brousse environnante. La bière de mil est consommée par les hommes seuls, même lorsqu'il s'agit de bière préparée pour être versée dans la case d'une femme ; les hommes mariés et les vieillards la boivent en public alors que les jeunes gens la boivent en dehors de la présence des femmes ou mieux encore pendant la nuit. En même temps ont lieu des sacrifices qui sont proportionnés à la fortune du défunt ; ce sont des bœufs, des chèvres et des moutons pour les hommes et les deux premiers seulement pour les femmes. Ces victimes sont prises dans les biens laissés par les défunts ou sont offerts par les parents et les amis. La chair des bêtes qui sont égorgées est consommée par tous les visiteurs à l'exclusion des femmes. Lorsqu'une offrande importante, un bœuf par exemple, a été faite au défunt par un étranger, les héritiers sont moralement obligés, s'ils en possèdent les moyens, de rendre la politesse reçue au moment de la mort du donateur : il n'est pas rare de voir ainsi égorgé une dizaine de bœufs sur la tombe des chefs qui jouissent d'une certaine renommée.

Une deuxième offrande de bière de mil est obligatoire, mais elle peut avoir lieu très longtemps après la mort : ce délai va de deux semaines à plusieurs années. Ce deuxième sacrifice a une très grande importance au point de vue successoral ; tant qu'il n'est pas fait, on peut très bien ne s'occuper ni de la succession privée ni de la succession politique du défunt, mais, bien que très suivie, cette coutume n'est pas absolument obligatoire ; on peut, en cas de nécessité, régler ces successions après la première offrande de bière de mil, mais jamais avant. Les biens sont gérés, en général, par l'aîné des fils du défunt établi dans le village du lieu du décès et l'interrègne politique est rempli par celui des fils d'anciens chefs qui est chargé de trouver un successeur au défunt. Il n'est fait aucune offrande ni sacrifice à l'occasion du décès des jeunes filles non excisées et des jeunes gens non encore installés près du chef de village.

Après la mort de leur mari, les veuves doivent observer un délai minimum de viduité de quatre mois avant de se remarier, et, le jour de sa mort, elles doivent s'abstenir de porter aucune parure de quelque nature qu'elle soit ; de plus, durant les quatre jours suivants, il leur est interdit de se livrer à aucun travail ; pendant ces quatre jours elles ne doivent ni se peigner, ni sortir au moment du coucher du soleil, mais à ce moment de la journée seulement : le reste de la journée il leur est loisible de sortir quand il leur plaît. Leur alimentation ne subit aucun changement pendant toute la durée de leur veuvage.

Les morts sont l'objet d'un culte et l'emplacement choisi pour sa célébration se trouve toujours dans le village ou dans son voisinage immédiat, à l'ombre d'un grand arbre, d'un fromager de préférence. Après la mort d'un indigène, au moment des deux offrandes de bière de mil, on plante à cet emplacement un piquet pour chaque offrande ; on nomme ces piquets *ourounka* (fig. 3) ; si l'on a offert un bœuf en sacrifice au défunt, on ajoute à ces deux piquets le pieu auquel on attachait d'habitude le bœuf. Lorsque l'offrande d'un sacrifice est décidée, les parents se rendent près des *ourounka* du défunt ; ils commencent par les nettoyer et balayer tout autour, puis ils rangent horizontalement aux pieds des piquets des bûches de bois écorcé d'une longueur d'environ trente centimètres. Tout est alors prêt pour le sacrifice ; le parent en expose le motif, puis il prend la victime, en général un coq, et, aidé de son fils, il lui tranche la gorge de manière à ce que le sang de la victime s'écoule sur les bûches de bois et arrose les pieds de *ourounka*. La victime morte, le père la passe à son fils qui la prend et lui ouvre le ventre en avant de l'anus ; il examine d'un coup d'œil la réponse de l'ancêtre et la rend à son père. Dans certains cas, ce sacrifice est suivi d'un deuxième, qui consiste dans l'offrande

d'un jeune bouc qui est égorgé devant le deuxième *ourounka* en observant le même rituel. Pendant toute la durée du sacrifice, des parents et souvent des étrangers sont assis tout autour, regardent et attendent le résultat. Les défunts des deux



Fig. 3. — Culte des morts : *Ourounka* du village de Bantank.

sexes déjà circoncis ont seuls droit à ces sacrifices; toutes espèces de victimes peuvent leur être offertes : les plus courantes sont les poules, les chèvres et les moutons, en spécifiant toujours l'interdiction des sacrifices de moutons pour les femmes, les hommes seuls y ayant droit.

La propriété et ses modes de transmission.

Les biens venant de la conquête et de l'héritage familial appartiennent à toute la famille et sont gérés par le chef de famille presque sans contrôle, mais il est cependant surveillé par ses parents; les biens meubles seuls ont quelque importance et consistent surtout en bétail, le reste ne peut sérieusement entrer en ligne de compte. Les récoltes appartiennent en propre à chaque propriétaire cultivant, aucune confusion n'est faite même dans le sein de la famille, où chacun a droit à sa récolte en propre; ainsi, chacune des femmes d'un même homme possède en propre le produit du champ qu'elle a cultivé.

Le régime de la propriété foncière est un régime religieux : le véritable propriétaire semble être le *genius loci* de la collectivité et, en sous-ordre, les différents *genius loci* secondaires de tous les villages de la collectivité; la priorité appartient au *genius loci* du village le plus ancien; les chefs n'ont que la disposition de l'usufruit, celle de la propriété leur échappe. A leur point de vue, il leur est loisible de louer un terrain à titre onéreux ou gratuit, mais ils ne se reconnaissent pas le droit d'en aliéner la nue-propriété : ils ne sont que des gérants pour le compte du *genius loci*.

Le régime de l'usufruit est le suivant : l'usufruitier titulaire est le chef de la collectivité, avec les chefs de village comme sous-usufruitiers; le partage de l'usufruit des terrains de culture environnant le village se fait au début de l'hivernage en réunion générale sous la présidence du chef de village. En fait, tous les ans, chaque famille dispose du même terrain, car le terrain qui lui est attribué est celui qui se trouve dans le voisinage du sol occupé par la totalité de ses cases au cours de ses déplacements successifs, mais, si cette régularité de distribution est presque tou-

jours observée elle n'a rien d'obligatoire et peut très bien être modifiée si l'assemblée des chefs de cases en décide ainsi, car le terrain occupé par les cases n'est nullement la propriété privée de la famille. En ce qui concerne les étrangers, la permission de s'établir et les terrains dont ils ont besoin sont accordés par le chef de village sous sa responsabilité envers le chef du village le plus ancien de la collectivité. Quant aux terrains éloignés dans la brousse, chacun peut les occuper et les cultiver à sa guise, en restant néanmoins sur le sol de la collectivité dont il fait partie.

Les divinités considérées comme les propriétaires du sol portent le nom générique d'*igwar* et chaque *igwar* porte un nom particulier.

Celui des Nioké porte le nom de Yameni, celui des Sonkoli se nomme Manadèl, celui des Sandé s'appelle Masa, celui des Bokoré Grétyèk ; celui des Botounoun se nomme Ofagane et réside sur le territoire de Landoumba ; les indigènes prétendent qu'il a disparu il y a une cinquantaine d'années, au moment des premières invasions des Peuls, qui sont accusés de l'avoir volé ; on peut le considérer comme remplacé par l'*igwar* de Négaré.

En droit koniagui et bassari, les successions sont dévolues en se basant uniquement sur la parenté utérine. Le frère aîné utérin hérite en première ligne, puis viennent les frères cadets et, à leur défaut, les neveux. L'héritier n'obtient pas la saisie immédiatement après le décès, il doit attendre que les offrandes funéraires de bière de mil soient terminées ; pendant tout ce délai, l'administration des biens du défunt appartient à son fils aîné. Si tous les membres de la famille sont d'accord, ils peuvent remettre l'héritage à l'un quelconque des frères du défunt, mais en cas de désaccord l'héritage doit revenir au frère aîné utérin, qui ne peut être évincé que dans le cas où tous les parents sont d'avis de le faire. Les successions sont généralement de peu de valeur et ne sont jamais composées que de biens meubles dont les principaux sont le gros et le menu bétail. Le sort des veuves du défunt ne dépend que d'elles-mêmes : elles peuvent à leur choix devenir les femmes de l'héritier ou au contraire partir avec leurs enfants et retourner dans leur famille. Le sort des enfants est réglé d'une façon différente en cas de décès de la mère : les enfants du sexe mâle reviennent au mari et ceux du sexe féminin aux parents de la femme. La liquidation des successions peut durer plus ou moins longtemps.

Les donations ne peuvent porter que sur des objets mobiliers ; elles sont irrévocables en principe. Il n'est pas rare de voir les donations utilisées comme un moyen de suppléer à l'inexistence du testament ; lorsque, avant sa mort un homme veut favoriser ses fils ou ses amis, il fait déclaration du don qu'il fait devant témoins et ce don ne peut jamais être révoqué par l'héritier du donateur. Les fils n'attendent pas si longtemps, autant que possible, pour profiter des biens de leur père : ils profitent de son vivant le plus qu'ils peuvent en prévision de la saisine future des héritiers utérins. Il existe une restriction à l'égard des chefs de village, qui ne peuvent faire donation que des biens qui sont situés en dehors du territoire du village.

Chaque individu a le droit de conclure tout contrat ou toute obligation au sujet de tout objet dont il est légitime propriétaire, sans distinction d'âge ou de sexe ; aucune autre condition de validité n'est exigée.

Les principaux contrats usités sont le troc, le prêt, le dépôt, le mandat ; le gage est plus rare et n'est guère usité qu'en matière de délit ou de quasi-délit.

Le troc qui jusqu'à ces dernières années a régné en maître fait de plus en plus place à la vente, surtout chez les Koniagui. Le paiement ne se fait pas nécessairement au comptant, les échanges et les ventes à termes plus ou moins longs sont d'un usage courant.

Les contrats de dépôt concernent surtout le bétail et, d'après la coutume, le dépo-

sitaire n'a droit à aucune rétribution ni au partage du croît, mais à un cadeau plus ou moins important selon la générosité du déposant. Le mandat est d'un usage très fréquent. Les Tenda sont d'une nature très sédentaire et, pour ne pas s'éloigner, ils confient aux jeunes gens qui vont aux escales commerciales le soin d'acheter les denrées dont ils ont besoin. En droit, aucune rétribution n'est due, mais en fait le mandataire se paye lui-même en retenant une partie du produit de la vente lorsque le mandant est un parent.

Habillement et parure.

Aujourd'hui ces indigènes commencent à se vêtir comme les autres noirs; un certain nombre, de moins en moins grand cependant, continue de porter l'antique costume traditionnel qui est d'une extrême simplicité. Il se compose d'une ceinture de peau ou de fibres de rônier finement tressées : c'est l'*orédyèt*; autour de cette ceinture est attaché, parfois, un morceau de peau de bœuf ou d'antilope, taillé en forme de queue de jaquette et fixé autour des reins; il



Fig. 4. — *Ipog* des Koniagui.

retombe sur les fesses qu'il sert à protéger, il descend approximativement au niveau des jarrets et la partie de la peau recouverte de poils est tournée en dehors : on le nomme *dyankousir*. Il existe un troisième vêtement très original, c'est un étui qui emprisonne la verge et la protège du choc des branches et des piqûres des épines dans la brousse. Cet étui (*ipog*) est fabriqué avec de jeunes feuilles de rônier tressées et préalablement desséchées; il affecte différentes formes selon l'élégance et le village de son propriétaire; plus compliqué et plus artistiquement construit chez les *Bassari* que chez les

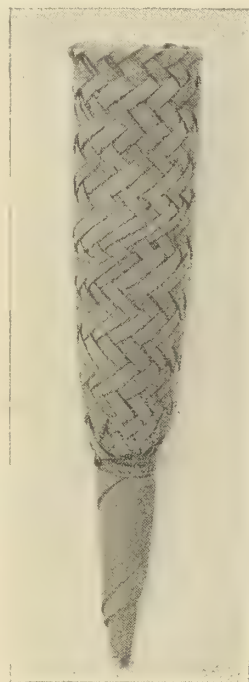


Fig. 5. — *Ipog* des Bassari.

Koniagui, il atteint le maximum de sa simplicité à Itiou. Chez les *Koniagui*, les fibres employées à sa construction ont en moyenne un centimètre de large et la longueur totale est de 7 à 12 centimètres, il se termine brusquement à angle droit; à Itiou sa longueur ne dépasse pas 5 ou 6 centimètres; et il se termine obliquement en forme de biseau. Les *Bassari* le construisent avec beaucoup plus de soin : les fibres dont il est composé n'ont très souvent pas plus de deux ou trois millimètres de large, elles sont finement tressées et fortement serrées les unes contre les autres, l'étui diminue graduellement de diamètre pour finir en forme de cône, son extrémité est souvent ornée d'un petit coquillage, d'un petit bouton de chemise en faïence, d'un gland ou d'un filet de laine rouge. Si ce dernier genre d'étui se ren-

contre plus fréquemment chez les *Bassari* que chez les *Koniagui*, on le voit cependant chez ces derniers, et les jeunes gens surtout se distinguent par l'élégance de cette partie de leur costume. L'*ipog* tient sur la verge par la seule force de la compression, on prend très rarement la précaution de l'attacher après la ceinture; cet étui tombe de lui-même lorsque son propriétaire se trouve sous l'impression d'une émotion un peu intense, la peur par exemple. Il remplit un double but, il a un rôle utilitaire en même temps qu'il satisfait à un certain sentiment de pudeur: un indigène, en effet, ne l'enlève jamais en public et, s'il se trouve par hasard dans l'obligation de le retirer, il ne le fait jamais qu'avec gêne et répugnance. Il est certain en même temps que ces indigènes, qui passent la plus grande partie de leur vie dans la brousse, ont voulu protéger cette partie sensible de leur individu du contact un peu trop rude des épines et des broussailles. Cet étui, qui n'est porté qu'à partir de la circoncision, commence à devenir d'un usage de plus en plus restreint; les indigènes, de jour en jour plus nombreux, qui prennent l'habitude de porter un pantalon, le considèrent comme inutile et ne le portent plus, mais il reparaît vite si le pantalon usagé tombe en loques.

La coiffure (*apong*) de quelque genre qu'elle soit, ne se rencontre encore qu'exceptionnellement; les vieillards portent parfois de vieilles chéchias crasseuses et les jeunes gens des casquettes qu'ils se procurent dans les comptoirs commerciaux de la Gambie et de la Guinée portugaise.

De nombreux vieillards restent encore réfractaires à l'idée de se vêtir, tandis que les jeunes gens cherchent à se procurer des étoffes et, lorsqu'ils le peuvent, ils portent de larges culottes bouffantes et se serrent le buste dans des tricots bigarés et collants. Il y a bien du changement depuis l'époque où le D^r Rançon signalait le vieux Tougané comme rebelle à l'habillement: si, lorsque l'on arrive à l'improvisiste dans son village, on le trouve presque aussi nu que le dernier de ses sujets, il ne rend jamais visite à un Européen que couvert d'un ample manteau.

Le vêtement des femmes était encore moins compliqué que celui des hommes: il consistait en une bande de toile et, à défaut, en une bande d'écorce assouplie de cinq ou six centimètres de large fixée à un fil de ceinture. La façon de fixer ce vêtement rudimentaire (*doytch*) est la suivante: la femme en passe une extrémité dans le fil sur le ventre, rabat la bande entre les deux cuisses et fixe l'autre extrémité en arrière sur le fil au niveau des reins. Un certain nombre de vieilles femmes se contentent encore de cette seule bande à l'heure actuelle, les autres continuent de la porter en ajoutant par dessus un petit pagne de couleur bleue (*ikar*) qui va de mi-hanche à mi-cuisse, et que pour l'empêcher de tomber, l'on pince dans un fil de ceinture; le maintien de la *doytch* s'explique parce que ce petit pagne est trop court pour cacher complètement les parties sexuelles. Les femmes ne portent encore aucun vêtement pour se couvrir la partie supérieure du corps (fig. 6).

La façon de se coiffer et de se peigner est la même pour les deux sexes: les cheveux sont rasés sur les deux côtés de la tête, ceux de la partie supérieure sont divisés en deux parties égales par une raie longitudinale, puis de chaque côté de cette raie, on les prend par petites pincées que l'on ramène au milieu pour les tresser en les entrecroisant sur le sommet de la tête; on commence par le front et l'on termine sur le cou par une petite natte à l'extrémité de laquelle est attaché soit un court fil de perles, soit un gland ou un flocon de laine rouge. Sur chaque bord, les cheveux qui se sont trouvés trop courts pour être tressés sont repris et disposés dans le sens longitudinal, puis leur extrémité est attachée à l'aide d'un fil à la naissance de la natte du cou. Quelques très rares indigènes se rasent complètement la tête. Ni les hommes ni les femmes ne se rasent les poils du corps;

seuls les jeunes gens ont l'habitude de se raser la barbe et la moustache avant leur mariage ; quelques-uns cependant les laissent pousser.

Les parures et les bijoux sont beaucoup plus nombreux que les vêtements et sont fabriqués en presque totalité avec de la verroterie, du cuivre et de l'étain ; ils sont portés, surtout, par les jeunes gens des deux sexes. Filles et garçons ont le pourtour des oreilles percé de nombreux trous dans lesquels ils introduisent soit de simples brins d'herbes sèches d'un centimètre de longueur, soit des boucles d'oreilles en fil d'étain ; le trou du lobe de l'oreille reçoit parfois un flocon de laine rouge terminé par un pinceau de poils de mouton blanc. La coutume de se percer les narines est générale et, dans le trou du nez, ils placent un brin de paille coupé légèrement plus long que pour le trou des oreilles ou mieux une petite médaille en étain plus ou moins délicatement travaillée ; cette médaille (*bityèn*) est évidée sur une partie de sa surface et le rebord évidé est fendu dans sa partie centrale, ce qui permet de la fixer dans le trou de la narine ; la surface porte souvent divers petits dessins gravés à l'aide d'une pointe de couteau, d'autres fois encore son pourtour est découpé en forme de dents de scie. Une pièce de 50 centimes convenablement évidée en tient quelquefois lieu. Beaucoup complètent la parure de leur tête par l'adjonction d'un fil de perles très fines fixé circulairement autour du crâne en passant sur le front et au-dessus des oreilles.

Le cou supporte toujours un collier qui est une simple ficelle à laquelle est fixée une petite corne de chèvre ou de biche, qui est creuse et contient une amulette ; très souvent ce collier est l'unique vêtement des jeunes enfants. Beaucoup de jeunes

gens et de jeunes filles portent autour du cou des colliers de perles de différentes couleurs ; pour les jeunes filles, la grosseur et la beauté de ces colliers dépend surtout de la richesse et de la générosité de leur fiancé. Ne connaissant pour ainsi dire pas l'or et n'ayant de l'argent que depuis peu et en quantité restreinte, leurs bagues (*éneq*) et leurs bracelets (*omé*) sont en fer, en cuivre ou en laiton ; les bracelets se portent aux chevilles seulement pour les jeunes filles non excisées ; les femmes et les hommes peuvent les porter aux bras et aux chevilles. Les jeunes gens ornent souvent leur culotte en cousant à sa partie supérieure et sur tout son pourtour de longues tresses qui descendent jusqu'à mi-cuisse et se terminent par un gros gland de laine rouge. Ils portent aux jarrets et aux chevilles d'étroites lanières de peau de bouc garnies de leurs grands poils.

Ces différentes parures, sauf la dernière réservée aux hommes, sont indifféremment portées par les personnes des deux sexes, mais surtout par les célibataires ; une fois marié, le *Koniagui* n'est plus très coquet, il se contente des seuls bracelets.



Fig. 6. — Femme koniagui.

A part les trous des oreilles et du nez, les hommes ne sont affectés d'aucune scarification ou mutilation, sauf quelques rares élégants qui se liment en pointe les incisives de la mâchoire supérieure; quelques autres se font seulement entailler le coin intérieur des deux incisives médianes. Ce genre de mutilation est beaucoup plus fréquent chez les Bassari. Les femmes ont toutes le ventre couvert de petites cicatrices pointillées et saillantes; le dessin complet affecte la forme d'un cercle ayant le nombril comme centre; un peu plus haut sur l'épigastre une scarification analogue de forme rectangulaire est disposée horizontalement. Cette scarification ne se fait pas en une seule fois; lorsque l'enfant est encore toute jeune, à 8 ou 9 ans environ, on commence à lui inciser un tout petit cercle autour du nombril; à 10 ou 11 ans on agrandit le cercle et l'on indique l'emplacement du rectangle, puis 2 ou 3 ans avant l'excision, on agrandit une deuxième fois le cercle et l'on achève le rectangle qui cependant fait quelquefois défaut. Le procédé opératoire est le suivant: l'opératrice, car l'artiste est une femme, se sert d'une épine, d'une aiguille et d'un couteau comme instruments; elle enfonce l'épine horizontalement sous la peau, et avec le couteau elle tranche les chairs placées au-dessus de l'épine, de manière à la mettre à nu. Elle recommence la même opération un ou deux centimètres plus loin jusqu'à achèvement complet de l'incision. Les plaies sont ensuite soignées à l'aide de produits qui ont la réputation de faire bourgeonner les cicatrices et, plus le dessin est saillant, mieux il est réussi.

Au moment des fêtes, jeunes gens et jeunes filles se teignent les lèvres et la pointe des seins avec de l'indigo, ou bien, et ceci concerne surtout les jeunes filles, elles saignent des lianes de faux caoutchouc, recueillent la sève laiteuse qui s'écoule de l'arbre et s'en enduisent le corps: cette sève en séchant devient d'un noir légèrement brillant.

Le *Bassari* a un plus grand souci de la coquetterie que le *Koniagui*; presque toujours enduit de beurre de karité, il recherche infiniment plus la parure que les vêtements. En fait d'habit, la presque totalité se contente de la peau et de l'étui traditionnels, car, très sédentaires, ils n'ont que peu d'occasion de se procurer des tissus. La femme, au contraire, est plus vêtue que ne l'était sa voisine *koniagui*: toutes portent un pagne d'aspect original et curieux; il est formé de deux bandes de toile plus ou moins longues selon les régions; la bande la plus longue et la plus large est attachée sur le ventre et retombe sur les cuisses; toute la face extérieure de l'étoffe est couverte de petites perles rouges si étroitement cousues et serrées les unes contre les autres qu'elles cachent entièrement la toile du pagne. La bande la plus étroite et la plus courte est également recouverte de perles rouges; elle est fixée sur les reins et retombe sur les fesses. La partie antérieure du pagne est doublée d'une toile qui ne porte aucune perle; lorsque la femme veut s'asseoir elle passe cette doublure entre ses cuisses et la ramène en arrière sous ses fesses. Près de Boussoura, ces pagnes descendent jusqu'aux genoux et leur longueur diminue quelque peu au fur et à mesure que l'on se rapproche de la Gambie.

En règle générale, tout Bassari qui se respecte porte sur lui tous les bijoux et toute la verroterie qu'il possède; quelques-uns, surtout des femmes, en portent ainsi plusieurs kilos. Avant de voir une jeune fille *bassari*, on reconnaît toujours l'imminence de son arrivée par un son comparable à un bruit de sonnettes ou de fers entrechoqués. Elles portent en effet d'immenses colliers de perles autour du cou, leurs avant-bras et leurs chevilles sont couverts de bracelets de cuivre et leurs ceintures de ventre sont ornées de plaques de cuivre ouvragées; le tout s'agite et bruisse au moindre mouvement. Le lobe des oreilles des hommes est souvent orné d'une boucle d'oreille en tige de cuivre dont les branches atteignent et dépassent

même dix centimètres de longueur. Presque tous les adolescents attachent après la tresse de cheveux qui leur pend sur le cou une rosace de poils de mouton blanc ; beaucoup portent attaché au cou et pendant dans le dos une sorte de triangle formé de perles rouges cousues les unes contre les autres ; d'autres, plus âgés, portent une ceinture formée d'un double rang de coquillages blancs. Leur coiffure est agrémentée de plumes blanches ou d'épines de porc-épic, les plus courtes de ces épines leur servent à orner le trou de leurs narines.

La manière de se coiffer est absolument identique à celle des *Koniagui* ; elle est seulement faite d'une façon plus soignée. Presque tous les hommes se rasent et s'épilent soigneusement les poils de la face et surtout du corps, les femmes au contraire laissent pousser ces derniers.

On ne remarque aucune scarification chez les *Bassari*, pas plus chez les femmes que chez les hommes ; la seule mutilation assez fréquemment pratiquée consiste à se faire tailler en pointe les incisives supérieures, ce travail est effectué par les forgerons.

Habitation.

Le *Koniagui*, qui passe la moitié de sa vie à courir dans la brousse ou à cultiver ses champs, ne se soucie pas plus de son habitation que de son vêtement ; la case qu'il construit est réduite à sa plus simple expression et il est difficile de trouver une demeure plus simple que la sienne ; elle ne répond qu'à un seul besoin, abriter son propriétaire pendant son sommeil (fig. 7).

La construction des cases est un travail réservé aux hommes, les femmes aident seulement parfois au transport des différentes parties qui la composent. Une fois que le chef de famille qui veut s'installer dans un nouvel endroit a accompli les sacrifices nécessaires pour qu'il ne lui arrive pas malheur dans sa nouvelle résidence, il établit les cases de sa famille. On choisit d'abord l'emplacement que l'on débrousse et que l'on bat très légèrement sur la superficie d'un cercle d'environ 2 mètres de diamètre ; sur le pourtour de ce cercle, on enfonce six ou sept piquets (*atyemp*) préalablement durcis au feu et dépassant le sol d'environ un mètre quatre-vingt centimètres. Les deux piquets qui forment les deux montants de la porte sont souvent doublés d'une tige de bambou qui dépasse et déborde le toit d'une hauteur de plusieurs mètres. Autour de ces piquets qui sont la monture de la case, on attache, avec des liens (*benkouye*) fabriqués avec du bambou, une natte grossière (*oubyé*) faite en lamelles de bambou entrecroisées et qui constitue à elle seule le mur de la case ; une ouverture est naturellement ménagée pour la porte. Cette natte est doublée intérieurement d'un paillason épais fait avec des tiges d'herbes sèches entremêlées, dont le rôle est d'arrêter la pluie qui peut passer à travers la première natte. Le toit est fabriqué à terre et fixé ensuite sur les parois de la case ; il est formé par une armature en tiges de bambou sur laquelle est solidement attachée une couche de paille, dont les brins ont été auparavant très soigneusement rangés ; quelquefois, pour maintenir plus solidement la paille, ils fixent par dessus des lamelles de feuilles de rônier. Ce toit (*atumpa*) est à pente rapide, il est très petit et ses bords ne dépassent que fort peu le corps de la case. Les jeunes gens ont l'habitude d'agrémenter la pointe de leur toit par un ornement confectionné en tiges de bambou, qui a très sensiblement la forme de l'armature d'un éventail ouvert dont la partie convexe est tournée vers le ciel ; parfois l'extrémité des tiges de cet ornement (*ityemb*) est garnie de plumes blanches ou de débris de calèche taillés en forme de triangle, de rectangle, ou de polygone. Les cases des hommes sont pourvues d'une seule porte, faite avec des bambous de la

même façon que les parois de l'habitation ; elle est attachée sur le montant droit et s'ouvre intérieurement, mais jamais à fond, parce qu'elle est arrêtée par le lit qui s'oppose à son élargissement ; l'ouverture est juste suffisante pour que l'on puisse entrer en s'effaçant. Les cases des femmes ne comportent qu'une ouverture qui, en plus de la porte décrite plus haut, en possède une deuxième ; c'est une porte extérieure à glissière (*kerbéta*) faite en bambous, elle s'appuie contre l'ouverture et elle est maintenue par deux piquets extérieurs.

Dans des cases de dimensions aussi réduites, il ne peut pas être question de mobilier : on n'y trouve qu'un lit construit avec des bâtons de bambou serrés les uns contre les autres et recouverts par une fine natte tissée également en fibres de bambou ; il est surélevé à une hauteur d'environ 0 m. 70, de manière à permettre de faire du feu dessous. On trouve en outre parfois des tabourets en bois très grossièrement taillés dans une branche de fromager ; la taille de ces sièges est très



Fig. 7. — Huttes koniagui.

variable. Quelques crochets sont suspendus au toit et servent à y suspendre le sabre et la peau de bouc du propriétaire.

Ces cases dont le diamètre ne dépasse pas 1 m. 80 ne servent qu'à un seul individu qui n'y pénètre que pour y coucher ; toutes sont construites sur le même modèle ; toutefois les cases des femmes sont un peu moins petites : elles logent en effet avec elles leurs enfants en bas-âge, elles les couchent sur un lit placé devant le leur mais bien moins surélevé. A côté des cases qui servent d'habitations, il en est d'autres construites sur le même modèle, où les femmes renferment leurs ustensiles de cuisine et où elles préparent les repas en temps de pluie.

Les greniers construits sur pilotis ont une hauteur totale d'environ 2 mètres ; ils sont édifiés avec les matériaux des cases déjà usagées ; ils contiennent de grands paniers : les uns sont en paille, les autres sont en lamelles de bambou ; ces derniers sont enduits d'une mince couche de bouse de vache qui bouche toutes les jointures et tous les interstices, de manière que les grains qui y sont enfermés ne puissent s'échapper. Ces greniers contiennent les denrées nécessaires à l'alimentation courante de la famille. Certains de ces greniers sont munis de portes, tandis que pour ouvrir les autres, les femmes sont obligées d'enlever le toit.

La partie principale du village est le logement du chef ; il est situé au milieu

d'un rectangle de cases plus ou moins vaste selon l'importance de la population du village. Trois des côtés de ce rectangle dont l'orientation est indifférente et une partie du quatrième sont formés par les cases des jeunes hommes non mariés du village. Ces cases dont l'orientation est indifférente sont rangées dans un alignement parfait; elles portent toutes au sommet de leur toit l'ornement appelé *ityemb* et elles sont séparées les unes des autres par un intervalle variant de quarante centimètres à plus d'un mètre, selon que les jeunes gens sont plus ou moins nombreux dans le village; l'ouverture de ces cases fait toujours face au derrière de la case précédente. Au milieu du grand côté du rectangle s'élève une case où personne n'a le droit d'habiter et dans laquelle les femmes et les enfants ne peuvent entrer; les plus jeunes des célibataires habitent de chaque côté et les plus vieux ont leur case aux extrémités. Au milieu et en avant de chacun des deux petits côtés du rectangle, on remarque deux habitations sensiblement plus grandes que les autres: c'est là que les jeunes gens se réunissent le soir pour manger et causer; elles servent aussi de magasin aux parures et aux ornements de fête trop volumineux pour être logés dans une case ordinaire. L'autre grande face du rectangle est formée par les cases des femmes et des enfants du chef. Au centre, à côté de la case du chef qui est construite par les jeunes gens du village, il existe toujours deux ou trois greniers et une petite case de repos ouverte, où le chef peut se reposer pendant la journée.

Les chefs de famille établissent leur logement à l'endroit qui leur plaît selon leur préférence ou leur fantaisie et la distribution du sol à cultiver, qui est faite avant chaque hivernage; cependant la plupart du temps le village affecte la forme d'une longue rue. Dans chaque famille, l'ordonnance des cases est la même: les cases des hommes sont toutes du même côté, les cases des femmes et des enfants se trouvent en face à une distance plus ou moins grande selon la saison mais qui ne dépasse jamais quelques mètres, les greniers sont derrière les cases des femmes à leur portée immédiate (fig. 8). Tandis que dans les cases des jeunes gens les portes des cases ouvrent sur le derrière de la case voisine, dans le village les cases des hommes et des femmes ont toutes leurs ouvertures qui se font face. A chaque extrémité d'un groupe de cases familiales, on voit de petits poulaillers très bas et des étables un peu plus élevées pour les chèvres et les moutons.

L'intérieur des villages est maintenu dans un état de propreté satisfaisant, la police sanitaire y est faite par une armée de chiens et de corbeaux qui pullulent partout. Peu de choses indiquent la recherche du confort, c'est à peine si l'on y voit quelques rares tabourets en bois (*tingui* ou *élanye*); on remarque devant les cases des hommes, de distance en distance, des tiges de feuilles de palmier fixées sur des piquets; elles sont parfois recouvertes d'un toit et peuvent servir de lit de repos.

La façon dont les *Koniagui* établissent leurs cultures les force à changer de place leurs villages plusieurs fois par an; ces déplacements se font sur une étendue qui dépasse parfois un kilomètre par étapes successives. Chaque transport ne demande qu'un travail de quelques heures: on commence par détacher le toit que quatre ou cinq hommes transportent sur le nouvel emplacement choisi, on déterre ensuite les piquets que l'on emporte avec la paroi de la case; la reconstruction de la case ne demande que très peu de temps. Le moment des cultures venu, ils établissent leurs champs sur les terrains qu'ils ont successivement occupés et qui ont été fertilisés par les fientes de leurs bestiaux et par le dépôt de leurs ordures ménagères.

Les habitations des *Bassari* sont bien différentes: elles sont plus vastes, leur diamètre varie de 3 mètres à 3 m. 50; ces dimensions sont même de beaucoup

dépassées pour les cases des jeunes gens. Les murs sont en blocs de latérite superposés les uns au-dessus des autres et cimentés intérieurement avec du mortier fait de terre de termitière; la hauteur de ce mur varie de 0 m. 80 à 2 mètres selon la pente du terrain, car, lorsqu'une case est construite sur le flanc d'une colline, ce qui est fréquent, le mur est sensiblement plus élevé du côté qui est en contrebas pour que le sommet soit partout au même niveau. Ces murs sont percés d'une ou deux ouvertures; dans ce dernier cas elles se font toujours face et ne sont fermées que par un simple clayonnage mobile en tiges de bambou retenu intérieurement par un bâton fixé à la porte et dont chaque extrémité est appuyée transversalement contre les bords de l'ouverture. Autrefois les Bassari ménageaient de petits trous entre les jointures des blocs de latérite, trous qui leur permettaient d'examiner de loin et de reconnaître, sans déceler leur propre présence, les individus qui



Fig. 8. — Un coin de village koniagui.

s'approchaient. Le toit est construit à terre et posé ensuite sur le mur, une armature de grands bambous constitue la charpente, la paille est attachée dessus et rangée avec un soin extrême, les différents rangs de paille sont également espacés avec une régularité parfaite. L'ameublement intérieur, bien que très simple, dénote déjà une certaine recherche du confort; les lits sont élevés comme chez les Koniagui et pour le même motif, mais au lieu d'être en bambou ils sont en tiges de feuilles de palmier simplement serrées les unes contre les autres et parfois recouvertes d'une natte. Ils sont au nombre de deux ou trois par case. Dans certaines habitations, dans les plus grandes surtout, on voit, de chaque côté de la porte et faisant corps avec le sol, deux sièges bas édifiés en terre de termitière et plus ou moins grossièrement sculptés. Des crochets en bois sont fixés au toit, les habitants s'en servent pour y suspendre leur sabre, leur fusil ou leur peau de bouc. La case sert aussi de grenier; elle renferme des canaris de différentes tailles qui contiennent les provisions de bouche; quelques-uns sont énormes et quelquefois décorés de sculptures; beaucoup sont trop gros et trop hauts pour pouvoir être introduits dans la case par l'ouverture de la porte: on les place à l'in-

térieur en les passant par dessus le mur avant la pose du toit; on retrouve ce même genre de canari dans les cases des *Badyaranké*. Souvent les indigènes considèrent ces canaris comme insuffisants; dans ce cas, ils plafonnent le toit de leurs cases avec des bambous ou mieux avec des tiges de feuilles de palmier. Devant les habitations on peut s'asseoir sur des bancs contruits avec les mêmes tiges ou bien taillés dans un tronc d'arbre en forme de planche; tous ces sièges sont généralement recouverts d'une telle couche de beurre de karité dont les Bassari ont l'habitude de s'enduire le corps que les autres noirs y regardent à deux fois avant d'oser s'y asseoir. Très souvent ces sièges, toujours faits pour plusieurs personnes, sont placés à l'ombre d'un arbre ou d'un toit.

Les cases du village sont très rapprochées les unes des autres et sont en général disposées en ligne aussi droite que le permet l'accidentation du terrain, mais de manière à rendre autant que possible le passage impossible sur un des côtés, qui se trouve toujours être celui d'où la vue s'étend le moins loin. Elles sont groupées par rangs de deux ou trois dans le sens de la largeur. En général les villages sont construits sur l'arête d'une montagne (*Mbon*), ou sur son flanc (*Andèf*), ou bien cachés dans une anfractuosité de rochers (*Akoul*, *Zéroun*); il arrive ainsi que la ligne des cases du village est courbe au lieu d'être droite, obligée qu'elle est de suivre la direction des accidents de terrain. Dans tous les villages *bassari*, il existe deux, et même trois cases dans les plus grands, qui sont destinées aux hommes célibataires du village: la première est occupée par les adolescents, la deuxième par les jeunes hommes et, dans les grands villages, la troisième appartient spécialement aux hommes sur le point de prendre leur première femme. Les jeunes filles couchent normalement avec les jeunes gens dans la deuxième de ces cases; elles peuvent aussi passer la nuit dans la première bien que ce ne soit pas normal, il en résulte parfois des disputes et des discussions entre les jeunes gens des deux sexes. Il est formellement interdit aux femmes de pénétrer dans la troisième. Ces cases édifiées par les jeunes gens sont construites de la même façon que les autres, elles se distinguent par leur taille et leur aménagement intérieur. Elles portent toutes au-dessus du toit l'*Pityemb* koniagui dont la taille est proportionnée à celle de la case; leur aménagement intérieur est assez curieux: des lits en nombre plus ou moins grand, selon l'importance du village, sont installés perpendiculairement au mur sur tout son pourtour. Ils sont fixés sur des piquets à une hauteur de 1 m. 50 au minimum et ils mesurent environ 2 m. 50 de long sur 1 m. 80 de large; ils sont simplement recouverts de tiges de palmier alignées les unes contre les autres dans le sens transversal, sans aucune natte par dessus. Une branche d'arbre posée sur deux fourches devant le lit sert de marchepied pour y grimper; les dormeurs s'étendent dans le sens de la largeur et chaque lit peut recevoir six personnes, trois garçons et trois jeunes filles, si bien qu'une case à sept lits (dimension de celles de Négaré) peut ainsi recevoir un minimum de quarante-deux habitants. Le nombre des lits est en rapport avec la grandeur de la case, il varie de trois à sept; dans un coin, un piquet se termine par trois branches entre lesquelles est logé un canari plein d'eau qui sert à étancher la soif des dormeurs altérés. De chaque côté de la porte s'élève un énorme siège bas en terre durcie et le milieu de la case vide sert de foyer. L'intérieur du toit est un véritable magasin; une multitude de crochets de bois sont suspendus aux bambous de la charpente du toit et servent de support pendant la nuit aux effets et aux armes des habitants. Toutes les parures et tous les instruments de musique dont ils se servent pendant leurs réjouissances sont là: castagnettes en fruits de rônier secs, grandes flûtes en tiges de bambou et de feuilles de palmier, chapeaux garnis de poils de chèvre et de mouton et diverses autres parures faites avec les mêmes matières.

En plus des cases du village, chaque famille possède des habitations dans ses terrains de culture et, à vrai dire, c'est là qu'ils habitent la plus grande partie de l'année. A l'époque des razzias de Tyerno Ibrahima, les villages avaient été complètement abandonnés : ils n'y revenaient qu'une fois par an en juin pour accomplir certains rites religieux.

Les *Bassari Kuroti* établis sur le plateau koniagui construisent leurs cases comme les autres Bassari, mais leurs villages construits en plaine affectent la forme d'une ligne droite impeccable avec trois rangs de cases en largeur. Les cases des jeunes gens sont construites en face du village à une cinquantaine de mètres, mais, comme chez les Koniagui, chacun a la sienne; la base du mur est faite en blocs de latérite et la partie supérieure en terre de termitière; ces habitations rappellent d'assez près la forme des huttes des *Koniagui*.

(A suivre).

COMMUNICATIONS

ORGANISATION PASTORALE DES PEUHL ET TOUCOULEUR

DU DELTA CENTRAL DU NIGER

Par M. Jacques MENAUD.

L'organisation pastorale, dont je me propose de présenter les grandes lignes à l'Institut Ethnographique, se rapporte à la région que j'ai appelée le *Delta Central du Niger*, formée par les régions où le Niger et ses différents bras s'épanouissent, aux hautes eaux, en une vaste inondation, et qui sont comprises entre le 14° et le 16°30' de lat. N., c'est-à-dire de la hauteur moyenne de Djenné-Diafarabé à celle de Goundam-Tombouctou.

Toutes les fonctions économiques de cette contrée, dans l'ordre pastoral comme dans l'ordre agricole, sont intimement liées au mouvement des eaux, aux crues et décrues du Niger qui en est proprement l'axe de vie.

Le Delta Central est habité par plusieurs races, principalement des Peuhl et des Toucouleur, des Malinké et des Bambara. Les Peuhl et Toucouleur constituent la grande majorité.

Les Malinké (13.000 environ) sont surtout groupés près des lacs Kabara et Tenda; les Bambara; au nombre d'une quinzaine de mille, dans le N'Gorkou et le Koriéné. Malinké et Bambara sont essentiellement cultivateurs et élèvent des ânes, des chevaux et un peu de bétail confié à des bergers peuhl salariés en nature. Ils se constituent des troupeaux par l'échange de grains contre des animaux, pratiqué avec les peuples pasteurs voisins. Le bétail est, en effet, le seul mode de capitalisation pratiqué dans ces contrées, les progénitures annuelles constituant les intérêts réguliers du capital.

Les Peuhl et Toucouleur sont au nombre de 130.000 dans le Delta Central du Niger, dont 75.000 dans le Cercle de Niafunké. Les Peuhl de race pure sont rares; la plupart d'entre eux sont métissés. Les Toucouleur ont du sang peuhl d'une part, malinké, bambara ou otolof de l'autre.

Les Peuhl et Toucouleur sont avant tout des éleveurs de bœufs, de moutons, de chèvres; ils possèdent aussi quelques chevaux.

Les villages des pasteurs sont tantôt isolés, tantôt accolés à un village d'agriculteurs. Ils sont formés de cases en paille, hémisphériques, séparées par des ruelles étroites aboutissant à une place centrale où est la demeure du chef. Chaque groupe de cases, habité par une famille, est entouré d'un clayonnage en tiges de mil soutenu par des piquets de palmier.

La case comporte une seule ouverture basse et étroite. Elle est partagée en deux compartiments par une cloison médiane. Dans le premier se trouvent les divers ustensiles de cuisine et autres; dans le second, l'alcôve et les provisions.

Le lit se compose de traverses soutenues par de petites fourches plantées en terre, et sur lesquelles sont des nattes; un sac de cuir rempli de paille ou de laine constitue l'oreiller. Une tenture multicolore tissée de laine et de coton, suspendue en avant du lit, est le seul luxe de la case.

Les gens aisés sont vêtus de tissus de coton d'importation; les pauvres, les artisans, les bergers n'ont qu'une chemise de bure ou un pagne de laine grossière. Les jeunes gens aiment à porter une lance en fer forgé avec ornements de cuivre.

Tandis que le gros des troupeaux va transhumer au loin, quelques vaches, chèvres et brebis sont conservées au village et renfermées, le soir, dans des zéribas, enclos formés de branchages épineux, pour éviter les agressions des fauves.

En outre de ces pasteurs quasi-sédentaires, faisant quelques cultures, et dont les troupeaux seuls sont nomades, il existe certaines tribus de même race qui accompagnent en permanence leurs animaux, habitant dans des cases provisoires jusqu'à épuisement de chaque pâturage. Cette nomadisation comporte d'ailleurs chaque année un cycle identique.

L'organisation curieuse des « amirou » des bœufs et des « amirou » des moutons montre l'intelligent intérêt que les grands chefs peuhl et toucouleur ont toujours porté à la question de l'élevage.

Il existe dans chaque province un chef ou « amirou » des bœufs et un amirou des moutons. Ces charges sont actuellement héréditaires et ont leur origine dans les « bergers du fisc » de l'époque d'Ahmadou Cheikhou. Ces bergers du fisc étaient chargés de la surveillance des troupeaux formés par les animaux remis au roi à titre d'impôt.

Ces amirou, respectés de tous à cause de leur savoir et de leur expérience professionnelle, sont en quelque sorte les chefs techniques des bergers; ils indiquent les pâturages à fréquenter, les parcours à suivre, les prix de vente, les produits du troupeau, les époques de tonte, les soins à donner aux animaux malades, etc.

Cette organisation indigène doit être maintenue dans toute sa force par l'administration française. Les amirou sont, en effet, les correspondants tout indiqués du service zootechnique de la colonie, et les points d'appui permanents qui sont nécessaires à notre politique économique à l'égard des populations pastorales. Ils peuvent et doivent jouer un rôle considérable, principalement en ce qui concerne l'amélioration des races d'animaux.

ANALYSES ET NOTICES

H. CARBOU, *La région du Tchad et du Ouadaï* (tome II). Paris, (E. Leroux) 1912, 280 pages in-8°, bibliogr. et 1 carte (*Publications de la Faculté des Lettres d'Alger*, tome XLVIII).

Le tome I^{er} de l'ouvrage de M. Carbou, dont j'ai rendu compte dans cette Revue (n° de nov.-déc. 1912, page 389), m'avait fait désirer que le tome II ne tardât pas trop à paraître : mon désir se trouve réalisé et mon attente n'a pas été déçue. Le nouveau volume est digne de celui qui l'avait précédé et le complète de fort heureuse façon. Grâce à lui, nous avons maintenant autre chose et mieux que des données vagues et éparses sur les populations répandues entre le Tchad et le bassin du Nil; nos connaissances se précisent et nous avons à notre disposition une mine de documents où les ethnographes pourront largement puiser.

Dans son tome II, M. Carbou étudie tout d'abord les Arabes dits *Choa*, (c'est-à-dire les Arabes autres que les Toundjour et les Oulâd-Slimân), dont les origines sont vraisemblablement diverses et qui se décomposent en une multitude de tribus, les unes sédentaires, les autres nomades, à travers le Bornou, le Kanem, le Bahr-el-Ghazal, le Ouadaï, le Darfour et le Kordofan. Après une étude d'ensemble de leur civilisation matérielle — cases démontables des nomades et habitations plus stables des sédentaires, occupations pastorales des uns et des autres avec un commencement de vie agricole chez les Salamat, vêtements, armes, infibulation des filles et circoncision des garçons, mutilations, coiffure, parure, inhumation — et de leurs coutumes sociales (mariage, succession, etc.), l'auteur nous donne une série de petites monographies relatives aux différentes tribus. Il range celles-ci en trois grands groupes : les *Hassaouna*, venus du Nord; les *Djoheïna*, beaucoup plus nombreux, qui seraient venus du Yémen par

l'Égypte et auxquels se rattachent les Salamat, souvent mélangés aux populations noires; puis quelques tribus originaires du Darfour, du Kordofan ou de la région de Khartoum (Kababich, Beni-Hassen, Dialiin, etc.). A propos de chaque tribu, l'auteur nous donne de nombreux détails d'ordres divers, dont beaucoup sont très utiles à la compréhension des faits sociaux constatés chez ces populations à la fois si mêlées et si fermées les unes aux autres.

La seconde partie du volume et la plus considérable est consacrée au Ouadaï. Elle renferme tout un long chapitre historique du plus haut intérêt que liront avec fruit, non seulement ceux qui cherchent à reconstituer la vie passée des peuples et des États, mais aussi ceux qui ont le souci d'interpréter la sociologie actuelle des Africains en l'éclairant à la lueur des faits qui ont fait éclore leurs principales institutions.

Après nous avoir conté l'histoire du Ouadaï, M. Carbou nous donne le tableau des populations de race noire qui peuplent en grande majorité ce pays et qui se partagent, au point de vue de leurs mœurs comme au point de vue de leurs idiomes, en plusieurs groupes distincts. Les *Maba* au teint noir présentant entre le cou et l'oreille une saillie obtenue par l'application de ventouses, forment la classe dirigeante, alliée par les femmes à la plupart des sultans d'origine arabe qui se sont succédé depuis le xvii^e siècle sur le trône du Ouadaï; on est tenté de leur rattacher les *Kodoï*, montagnards qui se teignent les dents en rouge, les *Oulâd-Djemâ* et quelques autres tribus de moindre importance. Le second groupe, considéré comme noble ainsi que le premier et passant pour autochtone, renferme les *Kondongo*, les *Mararit* et les *Mimi*. Le troisième se compose de tribus immigrées, actuellement très semblables à celles des deux groupes précédents (*Ganyanga*, *Banadoula*, *Kabga*, *Koubou*, *Nas-Djoumbo*). Il en

est de même du quatrième groupe, dont les tribus n'ont été que difficilement converties à l'islamisme (*Karranga* montagnards et belliqueux, *Fala*, *Kachméré* mangeurs de batraciens et de reptiles, *Marfa*, *Kadjanga*, *Ali*, *Moyo*). Le cinquième groupe se compose des *Kadjaksé*, apiculteurs aux mœurs paisibles. Tous les groupes précédents parlent soit le màba, soit un dialecte apparenté au màba. Avec les autres, nous arrivons à une population très distincte des précédentes, surtout au moral, et parlant des langues différentes du màba, à l'exception toutefois des Massalat. Ces populations, considérées par M. Carbou comme absolument différentes des Màba, sont : les *Soungor* de la frontière du Darfour, les *Guimr* au teint cuivré du Dar-Guimr, les *Tama* du Dar-Tama (sixième groupe); les *Zegâoua*, les *Darmout*, les *Derren* et les *Bideyat* du Nord du Ouadaï et de l'Ennedi, qui parlent des idiomes ayant certains points communs avec la langue des Toubou et qui, d'un noir foncé, pourvus de cheveux longs, vêtus en général de peaux de bêtes, se distinguent nettement, tant par leur physique et leurs mœurs que par leur religion plus païenne que musulmane, du reste de la population (septième groupe); les *Massalat*, originaires du Darfour mais ayant adopté la langue màba, accusés d'anthropophagie par leurs voisins bien que musulmans fanatiques, accusation que M. Carbou ne croit pas fondée (huitième groupe); les *Dadjo* du Dar-Sila, rangés parmi les « Nouba » — c'est-à-dire les Noirs musulmans — mais pratiquant un culte souvent analogue à celui des « Kirdi » — c'est-à-dire des païens —, les *Moubi* et les *Birguid* (neuvième groupe); enfin quelques tribus au teint clair, parlant toutes la même langue et qu'on suppose issues d'un mélange d'autochtones et d'Arabes : *Kibet*, *Digguet*, *Ahou-Ghousoun*, *Mourro* (dixième et dernier groupe).

A cette sorte d'inventaire des populations du Ouadaï, l'auteur a ajouté quelques pages relatives aux habitants de pays plus ou moins alliés ou vassaux du Ouadaï (tels que les *Rounga* islamisés du Dâr-Kouti) et aux peuples païens chez lesquels les sultans du Ouadaï allaient recruter leurs esclaves (*Sara*, *Kaba*, *Ndouka*, *Goula* — tous apparentés ensemble — et *Banda*). Le tableau se complète par la nomenclature des populations dont certaines fractions se sont transplantées au Ouadaï à une date plus ou moins

récente mais dont la fraction principale est demeurée en dehors de ce pays (*Kreïch*, *Kara*, *Binga*, *Youlou*, *Lisi*, *Diongor*, *Kanouri*, *Peuls*, etc.).

Le dernier chapitre étudie le gouvernement et l'administration du royaume du Ouadaï antérieurement à l'occupation française. On y trouvera quantité de détails intéressants sur les classes sociales, sur les charges et les fonctions des grands dignitaires, sur l'organisation de la cour et de l'armée, etc.

En résumé, ce second volume de l'ouvrage de M. Carbou est une mine fort précieuse que consulteront souvent les ethnographes et les sociologues et constitue certainement l'une des meilleurs monographies, sinon la meilleure, que l'on ait consacrées aux pays du Centre-Africain. S'il nous faut louer sans réserve l'auteur de ce livre, il convient aussi de ne pas oublier que c'est à l'initiative de la Faculté des Lettres d'Alger et à l'énergique impulsion de son actif doyen, M. René Basset, que nous sommes redevables de cette publication.

M. DELAFOSSE.

* * *

J. SHAKESPEAR, *The Lushei Kuki clans*, 8°, 235 pages, cartes, 24 pl. dont plusieurs en couleurs. Londres, Macmillan, 1912, 10 sh.

C'est ici la troisième des monographies ethnographiques publiées par la maison Macmillan par ordre des gouvernements du Bengale et de l'Assam. L'auteur avait déjà donné aux rapports du Census of India 1901 d'excellentes contributions; le présent volume donne des Lushei, clan du congrégat Lushei des hautes vallées de l'Assam une description méthodique et raisonnée, précédée d'une bibliographie et d'un glossaire de termes indigènes. La deuxième partie est consacrée aux clans de cette région Mon-Lushei, tels les vieux clans Kuki. Ce qui nous intéresse surtout, ce sont les chapitres sur la technologie, qui rattache nettement ces populations au groupe indo-chinois et ceux sur la vie sociale et religieuse, très bien faits. Les cérémonies de passage et les cérémonies agraires rentrent dans des catégories connues; le culte des ancêtres et le culte des serpents, ainsi que le folkore littéraire sont à comparer avec

les faits indo-chinois et indiens; on y découvre des traces d'archaïsme indéniable.

Peu à peu les lacunes se combleront : mais il faudrait que de telles monographies fussent aussi consacrées aux tribus montagnardes de la Birmanie, du Siam, du Laos et les gouvernements intéressés devraient prendre modèle sur cette série à couverture bleue, en basant sur elles un questionnaire qui serait distribué aux fonctionnaires. Les chapitres consacrés à la linguistique sont comparatifs et sérieux les dialectes Lushai parmi les autres langues chin et manipuri (meithei). Espérons que cette série de monographies, qui fait honneur à l'initiative du gouvernement de l'Inde se continuera par la publication de monographies aussi bien faites que les trois premières.

*
* *

J. DÉCHELETTE. *La collection Millon, antiquités préhistoriques et gallo-romaines*, in-4°, 282 p., 358 gravures, 46 planches hors texte, Paris, P. Geuthner, 1913, 30 francs.

La collection de M. Henry-E. Millon, formée de pièces inédites, se trouve à Dijon et l'on remercie l'auteur, ainsi que ses collaborateurs MM. Parat, Brulard, Bouillerot et Drioton, de l'avoir mise à la portée des archéologues par cette publication sobrement et bien éditée. Les objets de l'âge de pierre (plus de 900) proviennent de la forêt d'Othe; les objets du bronze de la Motte S. Valentin et ceux du Fer, du port de Cabillonum (Châlon-sur-Saône), station qui appartient à l'époque de la Tène I et est presque aussi riche que la célèbre station neuchâteloise (où M. Vouga a recommencé ses fouilles méthodiques, soit dit en passant). « Cette station, dit M. Déchelette, peut être à certains égards comparée à celle de la Tène dont elle explique, croyons-nous, la véritable origine, jusqu'à ce jour mal définie ». Il ajoute avec raison que la Bourgogne a été dès les temps préhistoriques un pays prospère et très peuplé et que cette situation privilégiée a duré depuis, aux débuts de l'âge du fer comme plus tard. D'où la grande importance de l'étude archéologique de la Bourgogne pour l'histoire de la nation et de la civilisation françaises.

L'examen raisonné des objets paléolithiques, et néolithiques de la forêt d'Othe (Yonne et Aube) est dû à la collaboration de

M. l'abbé Parat et du Dr Brulard. Sont représentés le chelléen, l'acheuléen, le moustérien, le magdalénien et le solutréen; pas d'aurignacien; au néolithique, les haches dominant et le bois de cerf fait défaut; grande abondance de retouchoirs (ou pics?), de scies; rareté des pointes de flèche. Les auteurs constatent des lacunes, même des hiatus particuliers à la forêt d'Othe, et difficiles à expliquer. Aux mêmes auteurs est dû le deuxième mémoire, sur des objets néolithiques trouvés en Auvergne et en Côte-d'Or. M. Pierre Bouillerot, qui s'est occupé spécialement de l'âge du bronze en Bourgogne, décrit les objets de provenances diverses; puis au Dr Brulard est due la description d'un curieux sphéroïde en bronze, orné de gravures. Les trouvailles du tumulus de la Motte de Valentin ont été étudiées par M. J. Déchelette; la fouille a été dirigée par M. Millon, qui a pris soin de noter la place de chaque pièce du mobilier. A signaler de belles anses et attaches de bronze, avec décors, un stamnos et un canthare qui se rattachent directement aux types de la vallée rhénane, tous deux sont de purs produits de l'art hellénique du v^e siècle av. J.-C., importés par le commerce dans les pays celtiques, mais non des imitations indigènes.

Mais c'est surtout la série de Châlon qui est intéressante; Cabillonum était dès le commencement du III^e siècle av. J.-C. un entrepôt important et un lieu de péage : c'est l'étude des conditions où s'est trouvée Cabillonum et où se trouve Châlons-sur-Saône qui fait admettre par M. Déchelette (p. 159, note) que la Tène n'était pas un oppidum, mais le péage et l'entrepôt principal sur la voie du Rhône au Rhin. J'attends avec quelque impatience la démonstration qu'il donnera de cette théorie dans un prochain volume de son *Manuel*, car j'assiste en ce moment aux fouilles, recommencées à la Tène par M. Vouga, en suivant le lit de l'ancienne Thièle, qui faisait communiquer les lacs de Neuchâtel et de Bièvre. Comme on n'a pas retrouvé sur les rives de vestiges d'habitation, et comme les armes trouvées dans la Thièle sont en grand nombre alors que les objets d'usage domestique sont rares et que les objets féminins manquent totalement, il faut bien admettre qu'il n'y avait là qu'un poste de soldats. Mais levaient-ils des droits de passage? c'est ici qu'on attend la démonstration de M. Déchelette.

Parmi les objets des diverses époques de la Tène (I, II, III) trouvés à Cabillonum, je signalerai une belle série d'épées, des pointes de lance en fer, des chaudrons, de bien intéressants crochets à viande (?), des entraves à cadenas (d'un type que j'étudierai dans la 2^e série de mes *Études d'ethnographie algérienne*) et surtout des broches en fer auxquelles M. Déchelette a consacré un mémoire spécial (p. 191-253). Ce sont des tiges assez longues, minces, toutes semblables comme poids et comme dimension; par rapprochement avec des objets semblables, découverts ailleurs, ou même figurés sur divers monuments, M. Déchelette prouve que c'étaient des objets servant de monnaie; leur nom était *obelos*, *obeliskos*, et ils furent le point de départ du système monétaire de l'*obole*. Ces tiges en forme de broche étaient réunies, en nombre variable, par une sorte de poignée munie d'une tige pour passer dans le haut des broches, et d'un anneau pour accrocher le tout; on a retrouvé des porte-broches, avec crochets. Je renvoie pour le détail à ce mémoire, qui est très important pour les numismates et les économistes.

Puis viennent un catalogue des objets de l'époque romane et les planches dont 3 en couleurs, très bien exécutées et qui complètent l'illustration dans le texte. On voit que sous ce titre spécial, et qui ne dit pas grand'chose à première vue, M. Déchelette et ses collaborateurs apportent une contribution importante, non pas seulement descriptive, mais aussi théorique, à l'ethnographie préhistorique et protohistorique. L'exécution typographique et iconographique est parfaite.

A. van GENNEP.

* *

T. A. JOYCE, *South American Archaeology; an Introduction to the archaeology of the South American Continent with especial reference to the early history of Peru*, in-8°, 292 p., XXVI pl., 37 fig. London, Macmillan, 1912, 12 sh. 6 p.

M. Joyce, auquel on doit un excellent catalogue illustré et raisonné des collections ethnographiques du British Museum, catalogue qui est un manuel complet d'ethnographie descriptive, ne s'est pas dissimulé les difficultés de la tâche qu'il a entreprise en

essayant d'exposer l'état actuel de l'archéologie sud-américaine. Pour quelques régions de la Colombie, du Pérou, de la Bolivie, pour quelques localités du Chili, de la République Argentine et du Brésil qui ont été fouillées sérieusement, que de lacunes, que de fouilles mal faites, que de pillages, enfin que d'imitations modernes!

Le tableau qu'a tracé l'auteur est donc un tableau très incomplet; mais c'est la première fois qu'on voit coordonnés les résultats actuellement obtenus, et si seulement il y avait des renvois aux sources utilisées, il serait parfait. L'auteur a eu à sa disposition les riches collections du British Museum, il a obtenu des renseignements inédits de Max Uhle et d'autres américanistes notoires, et les planches et dessins sont nets et bien réussis.

Les matières sont classées par ordre géographique, en commençant par le nord; et le mot « archéologie » a été étendu au point d'englober l'histoire politique et militaire, ainsi que l'étude des institutions, mœurs et coutumes des anciens peuples, surtout des Incas (cf. chap. iv à vii). Parmi les arts et métiers étudiés, la poterie, comme de juste, occupe le premier rang; il y aurait bien à ajouter; j'ai repris un peu la question à propos de Boman et de la collection de mon collègue à Neuchâtel, M. Fuhrmann; le fait à élucider serait la composition des essences résineuses utilisées pour la glaçure. Que le galbe des poteries à la main puisse être parfait, plus peut-être qu'au tour, du moins à la tournette, cela étonne un peu M. Joyce; mais cela est aisément intelligible, car on utilise dans ce cas des estèques calibrées, ou que l'usage calibre peu à peu.

En somme, c'est un manuel qui manquait à la littérature ethnographique, et l'on remercia M. Joyce de nous l'avoir donné.

A. van GENNEP.

* *

JULES ARNOUX. *Le peuple japonais*. Paris, Rivière, 1912, 8°, 510 p. 5 frs.

Après avoir lu la préface, et dès les premières pages du livre, j'ai éprouvé un sentiment pénible et presque hostile pour son auteur. Est-il permis, me suis-je dit, d'entreprendre un ouvrage sur le Japon, ne connaissant pas personnellement ce pays

intéressant, et malgré le grand nombre des descriptions brillantes et fort bien documentées faites par des contemporains qui en connaissent à fond le peuple ? Et puis est-il juste d'insérer dans un travail sérieux des opinions si faciles à énoncer et si difficiles à prouver, comme les suivantes : que le peuple japonais est pénétré d'un grand mépris pour les autres nations ; que son patriotisme est de nature agressive ; que sa fierté nationale est illimitée ; et que ses ambitions dépassent même celles des Anglo-Saxons ? Et enfin l'auteur attribue-t-il avec raison aux Japonais l'audacieuse aspiration de pousser les Européens hors de l'Asie et d'amener à la révolte les Annamites ? Est-il en droit de prévoir les grands périls que courent les colonies françaises en Indo-Chine ? Cependant c'est bien cette inquiétude qui l'a amené à étudier la littérature japonaise et à faire connaître au grand public le résultat de ses recherches.

Quant à moi, j'ai entretenu des relations très suivies dans les milieux intellectuels de plusieurs nations européennes, j'ai été même en contact immédiat avec des Japonais distingués, appelés à influencer leur pays et cependant je ne les ai jamais entendu avouer sincèrement leur infériorité par rapport à leurs voisins ou à d'autres étrangers. Il est encore plus difficile d'espérer un aveu pareil de la part de tout un peuple, fût-ce le peuple japonais !

Les préventions et les préjugés d'une province à l'égard d'une autre, souvent très rapprochée, mais de culture différente, parlant un autre dialecte et possédant d'autres mœurs sociales, sont généralement connus. Cette malveillance s'accroît à l'égard d'une autre pièce ethnographique.

Il est presque dérisoire de parler du patriotisme agressif des Japonais si l'on considère leur histoire et les aspirations notoirement connues de leurs voisins.

Je me rappelle qu'en 1903, j'étais au Japon et on me traduisait le contenu des journaux japonais provinciaux. Le peuple n'était pas tout à fait certain d'un heureux résultat en cas de guerre avec la Russie. Il prétendait seulement avec conviction qu'il ne se laisserait pas subjugué comme la Pologne, la Finlande et le Caucase ; qu'il allait lutter pour son indépendance dans les moindres villages et que même en cas de défaite il ne supporterait pas l'esclavage et émigrerait en Amérique. Aux Japonais,

le *péril blanc* est toujours apparu beaucoup plus proche qu'à nous le *péril jaune*.

Quand aux ambitions actuelles des Japonais, et qui datent de leurs retentissantes victoires sur la Chine et la Russie, le livre de M. Arnoux est la meilleure preuve de leur faiblesse et de leur peu d'extension. Il en ressort aussi jusqu'à quel point doit être considéré comme impossible l'élan extérieur d'un peuple éprouvé par une crise et une décomposition intérieures et qui n'est plus ce qu'il était dernièrement encore, fort de son unanimité d'aspirations intellectuelles, étroitement coordonnées par sa loyauté et son esprit chevaleresque.

D'ailleurs le livre de M. Arnoux est agréable à lire et en tant que livre d'étude, avec ses nombreuses indications sur la littérature des divers genres, il est utile. On regrettera seulement que l'auteur ne mentionne que les ouvrages français. Il y en a en d'autres langues qui mériteraient d'être signalés aussi au public français.

Les parties les plus intéressantes pour les ethnographes et les sociologues sont élaborées avec trop peu de soin. Et c'est vraiment dommage, car le champ est encore vaste pour les études dans ces domaines, il y a encore bien des choses à éclaircir et bien des points nouveaux à approfondir dans la vie intérieure de ce peuple si complexe, en tout cas plus complexe qu'on ne croit d'ordinaire. Il serait excellent que M. Arnoux puisse y aller voir de ses propres yeux.

BR. PILSUDSKI.

* * *

Dr W. BUGIEL, *Stoudja i chkitse literatske* (Etudes et croquis littéraires), Posen, 1911 408 p.

Seuls, deux paragraphes du livre intéressent la Revue, les autres concernent la littérature comparée.

1. *Fond populaire de la « Balladine »* (pages 194-400), c'est une étude sérieuse et approfondie pour expliquer l'origine et pour préciser l'époque et le lieu, où naquit la fable de la « Flûte merveilleuse ». C'est sur ce thème fabuleux que Stowacki, un des plus grands poètes polonais, a composé son poème « La Balladine ». M. Bugiel revient une seconde fois sur ce sujet (cf. « Wista » 1893). Il analyse quelques-unes des envi-

ron deux cents variantes du thème, elles se rencontrent chez certains peuples de l'Europe centrale; puis il indique le principal sujet en mettant de côté tout ce qui est surajouté.

Voici, selon M. Bugiel, le squelette de ce thème : quelqu'un est tué par quelqu'un d'autre qui en est envieux; l'âme de la victime reste soit dans son corps, soit dans ses os, ou dans les plantes qui poussent sur sa tombe; dès qu'elle entre en contact avec des hommes elle révèle le crime et le mal-faiteur est puni.

Selon l'auteur l'idée dominante de la fable serait l'idée de justice. Son origine remonterait à très haut, à la période de la croyance à la métempsychose. Cependant l'auteur remarque que l'âme du défunt ne se sépare pas de son corps, mais y reste captive. Il propose un nom pour cet état de l'âme, vivante dans le corps du défunt, celui de « *metabiose* ».

D'après M. Bugiel, le berceau du thème de la Flûte merveilleuse est le pays entre la Seine et l'embouchure du Rhin. Il y a tout une série d'indices, qui nous font croire avec l'auteur, que les versions du thème de la Flandre et du nord de la France sont les plus anciennes et que c'est de ces pays qu'elles se sont répandues ensuite chez les peuples Anglo-Saxons, Scandinaves et dans le reste de l'Europe centrale. Malgré ses enquêtes minutieuses, M. Bugiel n'a trouvé aucune trace de ce thème en Roumanie, en Grèce, en Serbie, en Bulgarie, en Turquie ni chez les races Mongoles de la Russie, ni même hors de l'Europe.

Ce mémoire fait avec soin est une bonne

contribution à l'étude de la littérature populaire d'un point de vue géographique; on discerne pour ce thème ce que M. van Gennep appelle une *province thématique*.

Voici, au surplus un parallèle *aino* que j'ai recueilli à Sakhaline, et qui me semble rentrer dans la catégorie des versions passées en revue par M. Bugiel :

Une femme laide et jalouse commet un meurtre sur une autre femme de son mari, plus jeune et jolie laquelle, grâce à sa beauté avait été promue première épouse. Le mari attend en vain le retour de sa femme, part à sa recherche, trouve enfin son cadavre et et pleure sa bien-aimée. La meurtrière s'approche et lui promet de ressusciter la défunte sous cette condition qu'à partir de moment ce sera elle (quoique dépourvue de charmes extérieurs, mais puissante par son pouvoir magique) qui sera la première femme en titre et la plus considérée. L'homme consent; la morte ressuscite et leur vie à tous trois s'écoule heureuse.

2. « *Sujets ethnographiques dans « LES MÉMOIRES DE PASEK « (pages 401-408). L'auteur a su tirer quelques notes intéressantes de ces simples et directs souvenirs d'un noble polonais du XVII^e s. ; a) des lares chez les Suédois et les Danois; b) du traitement d'un palatin gravement malade par une musique ininterrompue; c) des superstitions des guerriers (les soldats qui tombent la tête en avant devant l'ennemi présagent une victoire certaine; d) quelques railleries concernant les *Mazoury*.*

Bronislaw PILSUDSKI

L'Imprimeur-Gérant : ULYSSE ROUCHON.

POLYNÉSIE

LES POLYNÉSIENS

LEUR ORIGINE, LEURS MIGRATIONS, LEUR LANGAGE

Par le Dr P. A. LESSON

4 forts volumes in-8 avec cartes..... 40 fr.

LES POLYNÉSIENS ORIENTAUX

AU CONTACT DE LA CIVILISATION

Par Eugène. CAILLOT

In-8, illustré de 158 phototypies, réunies en 92 planches, d'après les documents rapportés par l'auteur 15 fr.

HISTOIRE DE LA POLYNÉSIE ORIENTALE

Par Eugène CAILLOT

Un volume in-8..... 20 fr.

CHRESTOMATHIE FUTUNIENNE. Textes dans le dialecte de Futuna (Océanie Centrale), publiés et traduits par les missionnaires maristes.

In-8..... 2 fr. 50

COLOMB (Le P.). Vocabulaire puynipet-français-italien et français-puynipet-anglais. In-8..... 2 fr. 50

CUST (R.). Les races et les langues de l'Océanie. In-18, cartes.. 2 fr. 50

FINSCH (Otto). Notice sur les vêtements, les parures et les tatouages des Papouas des côtes S.-E. de la Nouvelle-Guinée. In 8, illustré. 2 fr. 50

GLAUMONT. Usages, mœurs et coutumes des Néo-Calédoniens. In-8, planche..... 2 fr. 50

— Ethnogénie des insulaires de Kunié (île des Pins). In-8..... 1 fr. 25

HAMY (D^r), de l'Institut. Les Alfourous de Gilolo. In-8..... 1 fr. »

— Les Papouas de la mer d'Entrecasteaux. In-8..... 1 fr. »

LESSON (D^r P. A.). Traditions des îles Samoa. In-8..... 1 fr. 50

— Les races noires de Timor. In-8..... 1 fr. »

— Vanikoro et ses habitants. In-8..... 1 fr. 50

NOTES pour servir de point de départ à la formation d'un vocabulaire des idiomes parlés par les indigènes de la Nouvelle-Calédonie. In-8 2 fr. 50

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR

28, RUE BONAPARTE

SMITHSONIAN INSTITUTION LIBRARIES



3 9088 01068 4140

AFRIQUE OCCIDENTALE

- BÉRENGER-FÉRAUD. Les peuplades de la Sénégambie. Histoire, Ethnographie, Mœurs et coutumes, Légendes, etc..... 7 fr. 50
— Les Peuls de Sénégambie. In-8..... 1 fr. »
— Sur les Ouolofs. In-8..... 1 fr. 25
- BRUEL (G.). Notes ethnographiques sur quelques tribus de l'Afrique équatoriale française. Fasc. I. Les populations de la Moyenne Sanga, Pomo, Boumali, Babinga. Gr. in-8, fig., planches et cartes..... 3 fr. 50
- CA' DA MOSTO (Alvise de). Relations des voyages à la côte Occidentale d'Afrique (1455-1457), publiée par Ch. Schefer. In-8, écu..... 7 fr. 50
- CARBOU (Henri). La région du Tchad et du Ouadaï. Etudes ethnographiques. Dialecte toubou. 2 volumes in-8, accompagnés d'une carte. Chaque volume 12 fr. »
- CAT (E.). Notice sur la carte de l'Ogoué. In-8, carte..... 3 fr. »
- COTTES (le Capitaine A.). La Mission Cottés au Sud Cameroun (1903-1908). Exposé des résultats scientifiques, d'après les travaux des divers membres de la section française de la Commission de délimitation entre le Congo français et le Cameroun (frontière méridionale) et les documents étudiés au Muséum d'Histoire Naturelle. Préface par André Tardieu. Gr. in-8, cartes et 34 planches..... 7 fr. 50
- DOCUMENTS ARABES RELATIFS A L'HISTOIRE DU SOUDAN :
- I. *Tarikh es Soudan*. Histoire du Soudan, par Abderrahman ben Abdallah Et-Tonboukti. Texte arabe édité par O. Houdas. In-8..... 16 fr. »
— Le même. Traduction française, par O. Houdas. In-8..... 16 fr. »
- II. *Tedzkiret es-Nisian fi Akbâr molouk es-Soudan*. Texte arabe édité par O. Houdas. In-8..... 15 fr. »
— Le même. Traduction française, par O. Houdas. In-8..... 15 fr. »
- III. *Tarikh el-fettach*. Contribution à l'histoire du Soudan, par Mahmoûd Kâti. Texte arabe et traduction française, par MM. Houdas et Delafosse. 2 vol. in-8 (sous presse).
- DUPUIS-YAKOUBA (A.). Les Gow ou chasseurs du Niger. Légendes Songaï de la région de Tombouctou, publiées et traduites. Préface de M. Delafosse. In-8, carte..... 15 fr. »
- ISMAEL HAMET. Chroniques de la Mauritanie Sénégalaise. Nacer-Eddine. Texte arabe, traduction et notice. In-8..... 15 fr. »
- TAUTAIN (Dr L.). Sur l'ethnologie des peuples du Sénégal. In-8, fig.... 2 fr. 50
— Le Dioula-Doungan et le Sénéfo. In-8..... 1 fr. »
- VASCO DE GAMA. Navigation de Vasque de Gamme, chef de l'armée du roi de Portugal, en l'an 1497, écrite par un gentilhomme florentin qui se trouva de retour à Lisbonne avec ladite armée. Publié par Ch. Schefer, de l'Institut. In-8, écu, 3 planches..... 7 fr. 50